



HAL
open science

De l'agence de presse Libération au quotidien Libération: "Prenez votre journal en mains"

Gérard Brovelli, Jean-Claude Vernier

► To cite this version:

Gérard Brovelli, Jean-Claude Vernier. De l'agence de presse Libération au quotidien Libération: "Prenez votre journal en mains". 2022. hal-03669603

HAL Id: hal-03669603

<https://hal.science/hal-03669603v1>

Submitted on 16 May 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

DE L'AGENCE DE PRESSE LIBERATION AU QUOTIDIEN LIBERATION

“Prenez votre journal en mains”

Itinéraires de Jean-Claude Vernier

Avertissement

Les années qui suivent mai 68 sont marquées par un mouvement sans précédent de toutes les composantes de la société. Sans précédent par sa profondeur sociale, par son ampleur, par ses composantes, par ses sujets... Parmi eux, tout le secteur de l'information. Ce n'était pas seulement l'ORTF qui était sous le contrôle de l'État : la surveillance et la censure s'exerçaient sur la presse et la radio tout entières, et des formes de connivence s'étaient installées avec le pouvoir politique. Ainsi, dans le domaine de la presse, l'Agence de Presse Libération (APL) puis le quotidien Libération, représentent l'une des tentatives les plus originales et novatrices de rénover les conceptions et le traitement de l'information. D'où l'intérêt de se replonger dans une part de l'histoire de l'origine de cette aventure.

Ce document n'est pas un travail d'historien. Il recueille et met en forme les entretiens qui se sont déroulés avec Jean-Claude Vernier durant l'automne et l'hiver 2018-2019, et complétés à l'automne et l'hiver 2021-2022. Jean-Claude Vernier fut le créateur de ces deux entreprises singulières, l'APL et Libération, et je le remercie sincèrement d'avoir accepté de livrer ce témoignage.

Gérard Brovelli

(Maître de conférences honoraire)

Mai 2022

* * *

Jean-Claude Vernier tient à préciser, concernant des événements déjà anciens : « Je n'ai ni notes ni archives et je fais appel à ma mémoire des choses que j'ai vécues, où j'ai été acteur. Il s'agit d'une perception personnelle de ce que furent mes engagements. D'autres participants ont certainement une autre perception des mêmes choses ».

Sommaire

| | |
|--|----|
| Prélude. Un militant précoce | 5 |
| La cocotte minute des années soixante | 6 |
| Émerge l'idée d'une agence de presse différente | 9 |
| L'Agence de Presse Libération | 12 |
| De l'agence de presse au quotidien Libération | 17 |
| Détour. Journaliste après Libé | 20 |
| Le démarrage de Libération | 22 |
| L'équipe fondatrice | 22 |
| L'organisation du travail et le financement | 25 |
| Conflits sur la vision du journal | 28 |
| Pour une presse participative libre | 32 |
| Tableau: Libération, une sorte de précurseur de Mediapart ? | 33 |
| Document | 34 |
| Déclaration de création de la SARL Agence de Presse Libération, 22 juin 1971 | 34 |

Prélude. Un militant précoce

Q. Pour mieux comprendre ton itinéraire personnel, il peut être utile de commencer par évoquer ta jeunesse avant ton arrivée à Paris en 1964.

J-C. Vernier : Je suis né à Besançon en 1943 et j'ai passé mon enfance dans un village du Haut-Doubs où mes deux parents étaient instituteurs. Mais mes deux grands-pères étaient ouvriers, l'un tourneur sur métaux, l'autre dans une usine de fabrication de briquets. Plus précisément, pour ceux qui ont connu cela, il fabriquait les étuis métalliques des briquets.

Il y avait beaucoup de neige en hiver et c'est comme cela que j'ai appris à monter sur des skis en même temps que je commençais à marcher.

Q. Tes parents avaient un engagement politique ou syndical ?

J-C. Vernier : Non, aucun. Mais ils étaient protestants et c'était mal vu. Le curé refusait que j'entre dans l'église ; il m'attendait avec un bâton pour m'empêcher d'entrer ! Et il ne supportait pas que mes parents me laissent jouer avec les filles...

Q. Tes études secondaires ?

J-C. Vernier : Je les ai faites au lycée Victor Hugo à Besançon (collège et lycée à l'époque). C'est là que ma vie militante débute.

J'ai commencé vers quinze ans, dans un réseau animé par le pasteur de la paroisse, Étienne Mathiot, qui faisait passer en Suisse des membres du FLN pour leur permettre d'échapper à la police française¹. Notre village était tout près de la frontière Suisse et j'ai été approché par ce pasteur qui soutenait les algériens et que mes parents connaissaient. Nous étions une quinzaine mais j'étais le seul de mon âge. C'est comme cela que j'ai hébergé Ben Bella dans mon lit (je me suis rendu compte que c'était lui après l'indépendance de l'Algérie, en voyant sa photo dans le journal). Cela a duré environ deux ans et puis un jour nous nous sommes tous retrouvés au poste de police. Mais j'ai été le seul à ne pas être tabassé ; tous les autres étaient tabassés tous les jours. J'ai demandé pourquoi, et les flics m'ont dit que c'était mon père qui nous avait dénoncés. Le commissaire principal était un copain de régiment de mon père. J'ai été relâché et, du coup, quand je suis rentré à la maison, j'ai pris un grand couteau de cuisine pour tuer mon père. Mais il m'a parlé calmement et je me suis effondré en larmes. Puis j'ai quitté la maison, je suis parti comme un fou sur la route. C'était le soir, j'avais froid, je me suis abrité sous les arbres le long de la route, où mon père m'a retrouvé. Je ne voulais pas rester à la maison et je suis donc allé me réfugier chez le pasteur, où je suis resté quelques jours.

Et puis, à quinze ans, je fais la rencontre d'un militant de Voix ouvrière² au lycée, ce qui va me conduire à entrer dans cette organisation. C'est là que débute ma première vie militante.

Q. Pourquoi VO, qu'est-ce qui t'attirait ?

1. Étienne Mathiot (1909-1993) était un pasteur de l'Église réformée de Belfort. Pendant la guerre, il avait hébergé des prisonniers évadés ainsi que des résistants traqués par la police allemande. En novembre 1957, il fut soupçonné d'avoir accueilli chez lui un dirigeant politique algérien recherché par le parquet d'Alger, et de l'avoir fait passer en Suisse. Son arrestation, en compagnie de Francine Rapiné, militante catholique de la Jeunesse étudiante chrétienne (JEC), déclencha un procès retentissant. Le pasteur fut condamné à huit mois, et la jeune fille à trois ans d'emprisonnement. Voir par exemple Pierre Croissant, *L'affaire Mathiot, épisode montbéliardais de la guerre d'Algérie*, <http://sem.montbeliard.pagesperso-orange.fr/publicat/bulletin/MathiotCroissantWeb.pdf>

2. Fondé en 1956, Voix ouvrière (Robert Barcia, Pierre Bois, David Korner alias Barta) est à la fois le nom d'un groupe d'extrême gauche trotskyste regroupant des militants issus du Parti ouvrier internationaliste (POI) créé en 1936 par des trotskystes français exclu de la SFIO, et qui se retrouvent dans l'Union communiste créée en 1939 autour de Barta, et le nom du journal de ce groupe. Après sa dissolution en juin 1968, VO renaît sous le nom de Lutte ouvrière (A. Laguiller, N. Artaud), avec le journal du même nom.

SFIO : Section française de l'internationale ouvrière qui, en 1969, fusionnera avec l'Union des clubs pour le renouveau de la gauche pour créer le Parti socialiste.

J-C. Vernier : J'avais peu de culture politique, mais nous allions distribuer des tracts à la porte des usines, LIP en particulier. Nous étions poursuivis par des commandos de la CGT mais nous courrions vite ! Il y avait un aspect ludique...

Q. D'autres expériences de ce type ?

J-C. Vernier : Non.

Q. La vie en prépa ?

J-C. Vernier : Celle d'un élève appliqué et sérieux. À part la pratique du violon qui va m'amener à devenir deuxième violon de l'orchestre symphonique de Besançon.

La cocotte minute des années soixante

Q. Tu passes les concours d'entrée dans les Grandes écoles en 1964 et tu arrives donc à Paris...

J-C. Vernier : Oui, j'arrive à Paris en 1964, et je séjourne durant l'été à la Cité universitaire internationale pour préparer les oraux des concours ; je me lie avec Jean-Pierre Le Dantec qui, comme moi prépare Polytechnique et Centrale. Nous raterons tous les deux Polytechnique, un peu volontairement car lui, pas plus que moi, ne se voyait en militaire, et nous entrerons ensemble à Centrale. Sans le savoir, il va un peu orienter mon parcours en me faisant rencontrer des copains normaliens, membres du cercle des étudiants communistes de l'École normale supérieure. C'est eux qui créeront l'Union des jeunes communistes marxistes léninistes (UJCML) fin 1966, et je participerai à cette création.

Dans les années soixante, l'UEC (Union des étudiants communistes) mouvement placé sous la direction du Parti communiste français (PCF) est traversée de tensions liées à la critique du stalinisme, à la pratique du communisme dans les pays soviétiques et à la révolution chinoise. Des exclusions et des départs successifs s'ensuivront, qui donneront naissance à différents mouvements de jeunesse d'obédience trotskiste, maoïste et autres.

Comme pour les courants trotskistes, beaucoup des jeunes qui vont créer les mouvements se recommandant de la révolution maoïste, ont quitté l'UEC ou en ont été exclus. D'autres ont simplement été sensibles à la critique maoïste du stalinisme (du "révisionnisme").

Le MCFML est créé en 1966 (Mouvement communiste français marxiste léniniste - J. Jurquet) et a ses origines dans l'Association des amitiés franco-chinoises fondée par le PCF en 1954. Il devient le PCMLF en décembre 1967 (Parti communiste marxiste léniniste de France). Interdit en juin 1968, il poursuit ses activités comme organisation clandestine jusqu'en 1978 où il redevient un parti officiel, le PCML (Parti communiste marxiste léniniste). En 1985, il se transforme en PAC (Parti pour une alternative communiste) qui s'auto-dissout en 1988. Le journal en fut *L'Humanité rouge*, issu de *L'humanité nouvelle* après son interdiction en 1968.

L'UJCML (Union de la jeunesse communiste marxiste léniniste) est créée le 10 décembre 1966 (R. Linhart, B. Lévy, T. Grumbach, J. Broyelle) par une centaine de militants exclus de l'UEC. Comme les autres organisations d'extrême gauche, elle est dissoute en juin 1968. Elle donnera naissance à deux autres mouvements maoïstes, la Gauche prolétarienne (interdite en 1970 et auto dissoute en 1974 - B. Lévy) et Vive le Communisme qui devient VLR (Vive la révolution, 1969, s'auto dissout en 1971 - R. Castro, T. Grumbach) et réunit des membres l'UJCML et du Mouvement du 22 mars. Le journal de la GP est *La Cause du peuple*.

Mouvement d'extrême gauche de sensibilité libertaire, le mouvement du 22 mars (1968) fut créé par des étudiants de l'université de Nanterre. D. Cohn-Bendit en a été la figure emblématique.

Q. Tu t'éloignes donc de Voie ouvrière ?

J-C. Vernier : D'abord, j'entre à Centrale avec Jean-Pierre Le Dantec. Il y avait une atmosphère assez remuante chez les élèves. Je me souviens de cette fête des élèves où la bonne bourgeoisie était au premier rang avec habits de soirée, bagues et colliers de perles. Nous avons animé toute la soirée en chantant des chansons de Boris Vian. J'avais ouvert la soirée avec ma guitare en chantant "Fais-moi mal Johnny", puis il y a eu "Le déserteur" et d'autres. Beaucoup de spectateurs du premier rang ont quitté la salle, outrés, mais le public est resté et nous nous sommes fait remonter les bretelles par le directeur le lendemain. Le chanteur Antoine était de notre promotion, et je lui ai écrit les paroles de sa première chanson - il chantait très mal au début !

C'est seulement au début de l'été 1966 que j'ai pris contact avec les responsables de VO. Je rencontre une bande de vieux décrépis (plus rigide que moi tu meurs !). Je quitte alors VO et décide de contacter Alain Krivine (responsable de la Ligue communiste avec Henri Weber).

Q. Pourquoi Krivine ?

J-C. Vernier : C'était une idée de Le Dantec. Je pense que les choses se sont décidées comme cela : à Normale Sup.³, j'avais déjà rencontré Benny Lévy, une autorité intellectuelle de la mouvance maoïste⁴; d'un autre côté, mon expérience à VO m'avait laissé quelque chose dans la tête qui me rapprochait encore du trotskisme.

Krivine m'explique qu'il faut faire de "l'entrisme" et m'encourage à entrer au Parti communiste français (PCF ou PC). J'entre donc dans la cellule de quartier du 12^e arrondissement (proche de la maison des élèves de l'École Centrale où j'habitais alors) qui comptait une vingtaine de membres (assez âgés dans l'ensemble). La lecture du Capital et des œuvres de Lénine va m'inciter à proposer des cours de formation aux militants. C'était compter sans les responsables de la section qui débarquent dans la cellule du 12^e. Ils me reprochent de faire des cours sans mandat et prononcent mon exclusion (pas une voix pour ma défense dans la cellule). Exclu de ma cellule, je quitte également le PC. Fin de ma tentative de rapprochement avec les trotskistes.

Après la seconde guerre mondiale, l'influence de L. Trotski (1879-1940), opposant à J. Staline et organisateur de la quatrième internationale (1938), va engendrer plusieurs partis politiques se recommandant de ce compagnon de Lénine. Deux courants principaux en France, le PCI est créé en 1944 (Parti communiste internationaliste, 1944-1968 – M. Raptis alias M. Pablo, P. Frank), et l'OCI, courant lambertiste créé en 1953 suite à l'exclusion des membres du PCI opposés à l'entrisme (Organisation communiste internationaliste – P. Bousset alias P. Lambert).

Le PCI donnera naissance à la JCR (Jeunesse communiste révolutionnaire, 1966-1969 – P. Frank, A. Krivine), créée en 1966 à la suite d'une scission de l'UEC en 1965, par des militants de "l'opposition de gauche" au PCF, rattachés au PCI. En 1969, la JCR devient la Ligue Communiste (1969-1973 - A. Krivine, H. Weber, C. Michaloux, D. Bensaïd, J. Habel) qui sera dissoute en 1973. Le Front communiste révolutionnaire prend la suite (1973-1974), puis Ligue communiste révolutionnaire, section française de la quatrième internationale (LCR 1974-2009), puis le NPA (Nouveau parti anti capitaliste).

De son côté, l'OCI (P. Lambert) reprend le sigle PCI en 1981 et participe à la création de l'UNEF-ID, syndicat étudiant revendiquant son indépendance à l'égard du PCF. Puis est fondé le MPPT (Mouvement pour un parti des travailleurs (1985-1991) qui devient le Parti des travailleurs en 1991, dont le Courant communiste internationaliste est le principal (P. Broussel).

Q. Et comment tu peux être en même temps au PC et proche des maoïstes ?

J-C. Vernier : C'est Krivine qui m'avait incité à entrer au PC. Comme je viens de le dire, mon expérience au PC a été de courte durée. Et comme mes copains maoïstes de Normale sup., je voyais bien qu'aucun débat au sein du PC et de l'Union des étudiants communistes (UEC) ne pouvait déboucher.

Q. Qui lisait Mao et s'intéressait à la révolution chinoise ?

J-C. Vernier : Je n'y connaissais rien ! Nous avons tous acheté le Petit livre rouge, mais presque personne ne l'avait lu. Je suppose que Robert Linhart, qui était responsable du cercle des étudiants communistes à Normale Sup., et Benny Lévy, étaient en relation avec le courant de

3. École normale supérieure, rue d'Ulm à Paris.

4. Benny Lévy (1945-2003) : membre de l'UEC il participe à la création de l'UJCM (avec R. Linhart, J-P. Le Dantec, M. Le Bris, J-C. Vernier et d'autres) dont il sera l'un des dirigeants, puis à la création de la Gauche prolétarienne dont il sera le dirigeant. Secrétaire de Sartre de 1973 à 1980, il renoue avec la tradition juive après l'auto-dissolution de la GP, et entrera à la yeshiva de Strasbourg pour devenir rabbin, En 2000, il fondera, à Jérusalem, avec A. Finkielkraut et B-H. Lévy, l'Institut d'études lévinassiennes dont il assurera la direction jusqu'en 2003.

gauche de l'UEC, mais je n'en savais rien. En tout cas, ils étaient déjà en rivalité ; Linhart prendra la tête de l'UJCML, mais Lévy n'aura de cesse de prendre sa place. A cette époque, j'avais une grande admiration et une grande confiance en Benny Lévy ; j'étais subjugué par sa parole, son argumentaire, et ce qui me paraissait, comme à d'autres, être des analyses justes de la situation de l'époque.

Q. Difficile de penser que les fondateurs de la GP n'avaient rien lu de Mao !

J-C. Vernier : Ceux qui venaient de l'UEC portaient ce courant mais, dans notre groupe, presque personne n'en avait lu en dehors de Linhart et Lévy. J'ai participé à la création de la GP, dans un café à côté de l'hôpital du Val de Grâce. Pour Benny Lévy, le mouvement de 68 était en train de s'essouffler et il fallait recréer une organisation qui s'inspire de la révolution maoïste.

Q. Mais vous deviez bien avoir des discussions sur les rapports entre le maoïsme et le régime soviétique ?

J-C. Vernier : Oui, c'était enflammé ; mais chacun restait sur ses positions. Finalement, les communistes historiques se sont séparés des maos.

Q. Tu milites donc dans une organisation maoïste...

J-C. Vernier : Mon action militante à l'UJCML ne va pas commencer tout de suite. Pour ma troisième année à Centrale, je réponds à une proposition de l'UNESCO d'aller en mission au Mexique. J'y allais avec l'idée préconçue de la fascination des mexicains pour la mort. Finalement, je vais faire une tournée d'enquête journalistique sur l'artisanat au Mexique et je découvre que l'artisanat est largement en cours de disparition. Je rédigerai donc un mémoire en ce sens pour l'UNESCO. Cela n'entraîne pas dans les clous et il ne sera pas publié...

Q. C'est donc à ton retour du Mexique que tu deviens vraiment maoïste ?

J-C. Vernier : Si on veut. Il fallait être au service de la classe ouvrière. C'est comme cela que je suis allé passer des vacances laborieuses à Nice. Le mouvement était en contact avec le "Comité de loisir et d'action pour la jeunesse" (CLAJ) qui était un organisme catholique créé après la guerre pour proposer des vacances aux ouvriers. Ils avaient de l'argent et disposaient d'une villa sur la Côte d'Azur, villa ayant appartenu à la princesse Bonaparte. C'était une résidence hôtelière qui accueillait de jeunes ouvriers pour les vacances, et nous, nous nous mettions à leur service : ils étaient censés n'avoir rien à faire d'autre que de profiter de leurs congés.

Surtout, le mouvement maoïste demandait aux jeunes militants d'aller passer quelques mois en usine (de "s'établir")⁵. Il s'agissait de vivre la condition ouvrière, la réalité de la lutte de classes, et de rechercher des recrues pour le mouvement révolutionnaire.

Juste après mon diplôme de Centrale, je vais donc me faire embaucher à Marseille comme machiniste aux chantiers de réparation navale. Je commence par les basses besognes (toilettes et autres), mais j'y passerai un CAP de tuyauteur. Quand on me demandait d'où je venais, je répondais « de Centrale ». La question était alors, laquelle, « Poissy ou Melun ? »⁶. Mais fin juin 1968, je dois quitter précipitamment le chantier pour aller rejoindre ma femme en train d'accoucher, et là plus d'essence : je dois prendre le taxi et l'avion !

Après la naissance de ma fille, je me fais embaucher chez Renault comme OS⁷ en carrosserie. Je passerai un autre CAP, de tôlier débosseleur cette fois. À chaque fois, il faut expliquer les "mains blanches" : la première fois, j'ai raconté que mes parents étaient pharmaciens ; la seconde que j'ai été un orphelin recueilli ! J'y animerai une grève avec l'atelier, afin d'obtenir des manchons en cuir pour éviter les coupures aux avant-bras dues à la manipulation des tôles coupantes de carrosserie. Je suis ensuite pris à Flins, d'où je serai viré par les cadres de Renault à la suite d'une dénonciation (fin 1968).

5. Sur la demande faite aux militants d'aller s'établir, voir l'ouvrage que R. Linhart a tiré de cette expérience : *L'établi*, Paris, éd. De Minuit, 1978.

6. Deux prisons centrales bien connues à l'époque.

7. OS : « ouvrier spécialisé » euphémisme administratif pour désigner des ouvriers sans qualification, simples "manœuvres".

Q. Tu passes donc mai 68 en usine entre Marseille et Renault à Paris. L'UJCML ne participe pas aux évènements ?

La GP s'y mettra tardivement. Au début, le mouvement de la jeunesse étudiante ne cadre pas avec les analyses de Benny Lévy qui le considère comme un mouvement petit bourgeois, éloigné des objectifs révolutionnaires et des intérêts de la classe ouvrière. Robert Linhart qui a défendu cette analyse, sera donc écarté, le chef s'était trompé ! Mais il était aussi très fatigué et malade, et dans l'incapacité de continuer à assumer ses responsabilités⁸. Dans ces conditions, Benny Lévy devint le chef incontesté de l'UJCML puis de la GP. Et la dissolution de l'UJCML permettra de préparer la création de la Gauche prolétarienne (GP).

Q. Vous avez eu des débats internes sur cette ligne qui vous a éloigné des évènements ?

J-C. Vernier : Pas vraiment. C'est Benny Lévy qui donnait le ton.

Q. Cela n'empêche pas les militants maoïstes de subir la répression du ministre de l'Intérieur qui pourchasse les groupes gauchistes et leurs publications.

J-C. Vernier : Oui, après la dissolution des principales organisations et la traque des journaux, les élections et les congés d'été n'ont pas suffi à faire retomber les tensions dans les usines et les universités. L'agitation continue et, à partir de fin 1968 et surtout au cours de l'année 1969, les militants de la GP sont systématiquement arrêtés, jugés et condamnés pour les actions qu'ils mènent, en particulier quand ils vendent les journaux sur les marchés ou à la porte des usines, car le journal est systématiquement saisi⁹. Jean-Pierre Le Dantec (directeur du journal *La Cause du peuple*) est arrêté et incarcéré en mars 1970. Michel Le Bris, son successeur, est arrêté en avril 1970. Sartre accepte alors la direction du journal pour assurer son soutien ; il ira le vendre à la porte des usines Renault devant les caméras de la télé. De Gaulle avait répondu, paraît-il, à ceux qui voulaient le museler en raison de ses engagements lors de la guerre d'Algérie « on n'emprisonne pas Voltaire ! »¹⁰. Son engagement nous a permis de continuer à publier le journal, puis Libération. En mai la GP est dissoute¹¹ et peu après, Alain Geismar¹² est arrêté sur dénonciation. Il sera condamné par la Cour de sûreté de l'État à dix-huit mois de prison.

Émerge l'idée d'une agence de presse différente

Q. Je suppose que vous ne restez pas sans réagir, mais quel rapport avec la naissance de l'APL ?

Le lien est indirect mais on se rapproche. De nombreux militants emprisonnés se mettent en grève de la faim pour obtenir le statut de prisonnier politique. C'est la Cour de sûreté de l'État qui nous

8. Alors que Mai 68 battait son plein, R. Linhart était entré en cure de sommeil, victime de graves problèmes psychiques. Sur cet aspect on peut se reporter au livre de sa fille, V. Linhart, *Le jour où mon père s'est tu*, Paris, Seuil, 2008.

9. Avant d'être le journal de la GP, un autre *La Cause du peuple* connut une première vie en 1848 par la volonté de G. Sand (trois numéros). Un second *La Cause du peuple* est créé en 1968 par Roland Castro et deviendra l'organe de presse de l'UJCML. En mai 1971, le journal fusionne avec *J'accuse* et paraît sous le titre *La Cause du peuple, J'accuse*.

10. La formule avait été employée par De Gaulle après que Sartre eût signé, en 1960, le "Manifeste des 121" (titré « Déclaration sur le droit à l'insoumission dans la guerre d'Algérie »). En juin 1970, alors qu'il distribue le journal de la GP, il est brièvement retenu par les forces de police, avec S. De Beauvoir. Sous la direction de Jean-Paul Sartre, le n°20 de *La Cause du peuple* titrait « tout le peuple hors la loi ». Sartre expliquait accepter de prendre la direction du journal, sans que cela change la ligne du journal ni ses propres positions prises, notamment, dans *Les Temps Modernes*. Il concluait ainsi : « S'il plait au gouvernement de me déférer à la justice, il ne pourra empêcher mon procès d'être politique ».

11. La Gauche prolétarienne, dissoute en mai 1970, prolongera son activité de façon clandestine jusqu'à son auto-dissolution début novembre 1973.

12. A. Geismar (né en 1939, ingénieur des Mines) : D'abord militant puis responsable des Étudiants socialistes unifiés (ESU) et membre du Parti socialiste unifié (M. Rocard), il est élu secrétaire du Syndicat national de l'enseignement supérieur (Snesup) en 1967, et sera connu comme l'une des principales figures de Mai 68, avec J. Sauvageot (vice-président de l'Union des étudiants de France) et D. Cohn-Bendit (Mouvement du 22 mars). Sympathisant de la Gauche prolétarienne, il est condamné en 1970 à dix-huit mois de prison par le Tribunal correctionnel, pour reconstitution de ligue dissoute, puis à deux ans ferme par la Cour de sûreté de l'État, 10 000 francs d'amende et privation de ses droits civiques et familiaux). Nommé en 1984 à l'Agence de l'informatique, il rejoint le parti socialiste en 1986 et est nommé inspecteur général de l'éducation nationale en 1988. Membre de plusieurs cabinets ministériels sous F. Mitterrand et L. Jospin, il sera conseiller du maire de Paris de 2001 à 2004.

jugeait, et les condamnations étaient dures¹³. Je propose alors aux copains de la GP de lancer une action de solidarité qui prendra, notamment, la forme d'une grève de la faim à la chapelle Saint Bernard, proche de la gare Montparnasse. Il s'agit d'attirer l'attention de la presse. Nous étions une dizaine au début, des membres de la GP et des sympathisants. Des journalistes et des personnalités du monde intellectuel et du spectacle viennent soutenir les grévistes. À cette occasion, Jean-Luc Godard dit, au cours des discussions sur place, à propos du contrôle de l'information, « pourquoi ne pas créer une agence de presse ? » pour faire connaître les luttes ouvrières et contourner la censure. Aucune suite immédiate ne sera donnée mais je garde l'idée.

Après cette action de grève, je vais prendre la suite de Jean-Pierre Le Dantec comme professeur à l'École nationale supérieure des beaux-arts. Je n'ai aucune compétence particulière dans ce que je dois enseigner, mais ma formation de centralien m'est bien utile. Je donne un polycopié aux étudiants, fait à partir de différents manuels, et je leur propose d'aller sur les chantiers s'intéresser à la résistance des matériaux (Tour Montparnasse, Stade de Boulogne, Tour Zamansky à l'université Jussieu...). Le dévoilement d'anomalies sur les constructions en cours nous ferme les portes des chantiers. Ce poste est bien payé et cela me servira plus tard pour financer l'APL.

Q. Cette période est aussi marquée par une agitation dans la presse à la suite des censures et des reprises en main avec licenciements. Je suppose que vous vous mobilisez aussi sur ces thèmes¹⁴.

J-C. Vernier : Oui, et cela va directement déboucher sur la création de l'APL. Il y a plusieurs événements importants qui vont rapprocher les journalistes.

D'abord l'interdiction d'*Hara-Kiri* après son titre de Une à la suite du décès du général de Gaulle, "Bal tragique à Colombey"¹⁵. Un comité de défense de la presse est créé pour protester contre la censure politique ; il comprend 200 journalistes de tous les grands journaux¹⁶. C'est surtout la liberté de la presse qui est défendue, et Mitterrand sera l'un des seuls hommes politiques à dénoncer la censure. C'est l'occasion de contacts et de discussions avec les journalistes.

Ensuite, cette grève de la faim à la chapelle Saint-Bernard, fin janvier 1971. C'est l'occasion de discussions avec de jeunes journalistes qui s'inquiètent de la volonté du pouvoir politique de contrôler et museler l'information.

En février, il y a l'affaire Deshayes. Lors d'une manifestation organisée par le Secours rouge¹⁷ place Clichy, un jeune lycéen, Richard Deshayes, membre du groupe VLR, est défiguré par une grenade. Mais la grande presse qui réagit contre la censure est moins disposée à rendre compte de la répression contre les militants d'extrême gauche.

Q. Que faites-vous ?

J-C. Vernier : Rien de spectaculaire, bien que ce fut l'un des événements déclencheurs pour nous.

13. Souvent de six à dix-huit mois de prison ferme, voire plus. Se considérant comme prisonniers politiques, les militants emprisonnés firent plusieurs grèves de la faim avant d'obtenir un régime spécial en septembre 1971. Le GIP (Groupe d'information sur les prisons), issu du manifeste du 8 février 1971 (signé par J-M. Domenach, M. Foucault et P. Vidal-Naquet) se fixera pour tâche de donner la parole aux détenus, d'obtenir le soutien d'intellectuels et de professionnels du système carcéral, et l'entrée de la presse et de la radio dans les prisons.

14. Cette reprise en main avec licenciements, concerna en particulier l'ORTF (le 30 mai 1968, soixante journalistes de radio et télévision sont licenciés et cinquante sont mutés en province). La période est aussi celle d'une accélération du processus de concentration de la presse (groupe Hersant), d'abord par rachat de quotidiens régionaux, puis de titres nationaux. En 1985, l'hebdomadaire *L'Événement du jeudi* pourra titrer en une « Hersant, l'homme le plus puissant de France », n° 10, janvier 1985 p. 8-23. La Charte du journaliste est signée à Munich en novembre 1971 (Déclaration des droits et devoirs des journalistes) par les syndicats de journalistes qui veulent la rendre opposable en droit dans la profession.

15. Le titre "Bal tragique à Colombey, un mort" (n°94 du 16 novembre 1970) pastichait l'évènement tragique du dancing le "5-7", où un incendie avait fait 146 morts dans la nuit du 31 octobre au 1^{er} novembre 1970.

16. Parmi les membres du comité : C. Angeli (Politique Hebdo), C. Mauriac (*Le Figaro*), A. Manceaux, M. Clavel (*Le Nouvel Observateur*), C-M. Vadrot, E. Le Garrec (*l'Aurore*), beaucoup de jeunes journalistes, dont ceux de *La Cause du peuple* et de *J'accuse*.

17. Lié à l'Internationale communiste et initialement créé en 1922 par la Société des vieux bolcheviks pour apporter « aide et solidarité aux combattants de la Révolution », le Secours rouge essaiera dans différents pays avant de décliner. Il y aura plusieurs refondations à partir de 1970, en Belgique, France (C. Tillon, J-P. Sartre), Italie, Allemagne. Souvent animé par des militants maoïstes, mais aussi avec des trotskistes et d'autres militants d'extrême gauche, le Secours rouge voulait apporter de l'aide aux militants arrêtés et/ou emprisonnés.

Q. Et l'affaire Jaubert ?

J-C. Vernier : Oui, il y a l'affaire Jaubert ! Alain Jaubert est journaliste au *Nouvel Observateur* et se trouve témoin de l'arrestation musclée d'un jeune antillais venu manifester à l'appel du Parti socialiste unifié (PSU) et du Secours rouge (29 mai 1971). Il monte dans le car de police pour aider le blessé et est passé à tabac ; les policiers s'acharnent sur lui ; il finit à l'hôpital, victime de nombreux traumatismes, mais il est tout de même inculpé pour coups et blessures sur les policiers et rébellion¹⁸ !

L'épisode va déclencher une très vive réaction des journalistes de toute la presse. Le comité de défense de la presse mobilise les journalistes ; un grand rassemblement se tient devant *Le Figaro*, avec un défilé jusqu'au ministère de l'Intérieur, début juin ; Claude Mauriac, avec des journalistes connus et des intellectuels, créent une commission d'enquête.

Q. Et vous avez une action spécifique ?

J-C. Vernier : Oui bien sûr, nous n'allions pas rater une si belle occasion ! D'abord, nous publions un numéro spécial de *J'accuse*, journal créé en 1970 parce que la diffusion de *La Cause du peuple* devenait difficile¹⁹. Un numéro « spécial flics » qui sera vendu et brandi pendant la manifestation des journalistes. Surtout, c'est l'occasion de multiplier les contacts avec les journalistes.

Je prends contact avec plusieurs journalistes CFDT de *L'Aurore* qui sont à l'origine de la Une de Hara Kiri pour la mort de De Gaulle, en particulier Claude-Marie Vadrot et Évelyne Le Garrec. La réunion se passe chez moi et, dans la discussion, je propose de reprendre l'idée de Godard : faire une agence de presse. Ils sont très enthousiastes, mais je n'ai aucune idée de ce qu'est une agence de presse - je ne savais même pas ce qu'était l'AFP (Agence France Presse) - comment ça fonctionne, et je n'avais pas de moyens financiers²⁰.

Les journalistes CFDT de *L'Aurore* vont donc se cotiser pour acheter une ronéo (le moyen de l'époque pour reproduire en nombre les documents) qui tournera dans l'appartement où je vivais avec ma femme et notre fille.

La forme juridique de l'APL sera une Sarl avec quatre actionnaires, Clavel, Sartre, Le Dantec et moi²¹.

Q. Une question sur cette collaboration : comment se fait-il que les responsables de la GP côtoient des journalistes des grands journaux, et plus encore, envisagent des collaborations ? Est-ce qu'il y a une analyse, une démarche volontaire ?

J-C. Vernier : Pas du tout. Il n'y avait aucune démarche construite de la GP. La direction, dont je faisais partie, n'en débattait pas beaucoup ; elle me faisait confiance, peut-être parce que j'étais responsable du "front de l'information". C'était une démarche personnelle : j'étais intéressé par les journaux comme moyen de communication, et je voyais bien que nos journaux n'intéressaient vraiment que les militants et, plus précisément, ceux de notre bord. Il faut ajouter que les militants maos ont souvent été perçus comme des militants tristounets, ne pensant qu'à la lutte de leur organisation. Mais nous étions des jeunes comme ceux de l'époque, avec la même curiosité, les mêmes préoccupations, et la même capacité de rencontre avec d'autres milieux. Comme tu l'as toi-même vécu, cette disponibilité des gens que l'on croisait était générale. Donc, discuter avec des journalistes qui ne partageaient pas toutes nos idées ne me posait aucun problème. En plus, j'avais beaucoup à apprendre !

18. Pour une relation précise de l'épisode : J. Guisnel, *Libération, la biographie*, Paris, La Découverte, 2003, p.10-11. F-M. Samuelson, *Il était une fois Libé...*, Paris, Seuil, 1979. A. Dugrand, *Libération 1973-1981 un moment d'ivresse*, Paris, Fayard, 2013.

19. Les numéros de *La Cause du peuple* étaient systématiquement saisis. Avec pour directeurs de la publication Simone de Beauvoir et Jean-Paul Sartre, et pour responsable R. Linhart, *J'accuse* reprend le titre de la célèbre adresse de Zola publiée en première page de *L'Aurore* le 13 janvier 1898. Le premier numéro paraît le 1^{er} novembre 1970 (« Le temps des procès »), et le premier numéro fusionné avec *La Cause du peuple*, le 24 mai 1971.

20. Voir aussi les témoignages de M. Puech, Aux sources de Libération, le Mai 68 de la presse française, Mediapart, 10 février 2014 (<https://blogs.mediapart.fr/michel-puech/blog/100214/aux-sources-de-liberation-le-mai-68-de-la-presse-francaise>),

21. Voir la copie des statuts en Annexe 1.

L'Agence de Presse Libération

Q. Le titre APL ?

J-C. Vernier : Le titre plaisait beaucoup à la direction de la GP. Il y avait à la fois l'idée d'un organe de presse libéré de l'oppression du pouvoir politique, et un écho au sigle de l'Armée populaire de libération de Mao. Je vais donc prendre rendez-vous avec madame d'Astier de la Vigerie, dont le mari avait créé le journal *Libération* dans la résistance²². Elle me reçoit très vite dans un grand appartement bourgeois, où je suis introduit par un homme en livrée. Je suis très impressionné mais elle est très simple et gentille, et elle me donne tout de suite son accord pour que nous puissions utiliser le titre "Libération" dans le sigle de l'APL.

Q : Quelle est votre organisation pour cette nouvelle agence de presse ?

J-C. Vernier : Le premier numéro est tiré le 18 juin 1971, autre date symbolique qui plaira beaucoup à Maurice Clavel. Au départ, je suis le principal artisan pour la fabrication, avec une petite équipe de quatre ou cinq volontaires. On reçoit les communiqués par téléphone ou papier - on n'a pas les moyens d'avoir un fax - et on les tape sur stencil avant de les ronéoter²³. Ils viennent des militants de *La cause du peuple* et de *Révolution* de la région parisienne, puis aussi des groupes maos de province, et progressivement d'autres groupes d'extrême gauche et de certaines organisations syndicales. Il y avait même des messages de royalistes !

Au début, les communiqués sont retranscrits tels quels mais, rapidement, on modifie le format : on remet en forme les communiqués pour que ce soit plus lisible par tout le monde, et plus conforme à ce que l'on peut attendre d'une agence de presse. Puis il faut mettre le bulletin sous enveloppe et le poster, ou le porter dans la nuit aux journaux destinataires, qui seront de plus en plus nombreux, pour qu'ils l'aient dès le lendemain. Le premier numéro tient en une page recto-verso, puis quelques pages en deux ou trois cents exemplaires. On voyait bien que l'APL correspondait à une attente. Rapidement, des groupes politiques ou simplement des jeunes intéressés par ce bulletin, ont pris contact avec nous pour proposer des communiqués et souvent leur collaboration²⁴.

Q. Est-ce que ta femme participait à cette fabrication ?

J-C. Vernier : Non. Elle était très branchée sur les questions de féminisme, en particulier sur la lutte pour légaliser l'avortement. Il y avait souvent des réunions dans notre appartement, et il y a eu des avortements clandestins. Mais la ronéo tournait dans la chambre de notre fille qui a rapidement manifesté son agacement. Elle a été contente quand nous avons transféré la fabrication dans un autre local.

Q. Et Maurice Clavel est directeur de la publication...

J-C. Vernier : Oui, co-directeur avec moi. Je ne me voyais pas assumer seul la direction du journal et je souhaitais pouvoir m'appuyer sur une personnalité de gauche reconnue.

Q. Pourquoi Clavel, tu le connaissais ?

22. Fait compagnon de la libération au lendemain de la seconde guerre mondiale, E. d'Astier de la Vigerie (1900-1969) avait fondé le mouvement "Libération-Sud" en 1941, l'un des trois principaux mouvements de résistance de la zone sud, et le journal *Libération* qui deviendra quotidien en 1944. "Compagnon de route" du parti communiste, il deviendra gaulliste de gauche.

23. La ronéotype est une machine à reproduire des textes dactylographiés sur stencil. Le stencil est un support encre permettant la reproduction d'un grand nombre de copies. Technique très utilisée avant l'apparition de la photocopieuse.

24. H. de Gunzbourg, déjà abonnée à l'APL, relate ainsi son arrivée au journal : « Je fus reçue très rapidement par Jean-Claude Vernier le fondateur de l'APL, un homme extrêmement séduisant, parlant lentement sans hausser la voix, austère en apparence et habité par sa mission: diffuser l'information venue du peuple, venue des luttes, auprès d'un maximum de lecteurs grâce à cette petite agence révolutionnaire. Il m'expliqua le fonctionnement de l'agence me demanda si j'étais d'accord pour y travailler, ce que j'acceptai immédiatement puis il me présenta rapidement à l'équipe présente. L'on me donna quelques indications et c'est ainsi que je devins journaliste sans le savoir au début », *Lignes de Crêtes*, , *Mémoires vives*, 23 mai 2018 (<https://www.lignes-de-cretes.org/a-lorigine-du-journal-liberation-lapl-lagence-de-presse-liberation/>).

J-C. Vernier : Pas du tout ! Je lisais ses billets sur la télé dans le *Nouvel Observateur* et je les trouvais intelligents, mais je ne l'avais jamais rencontré et n'avais eu aucun contact. Donc je sonne chez lui, je me présente et lui dis « j'ai un projet d'agence de presse et je voudrais vous en parler ». Et il me fait entrer dans son grand appartement où ses deux garçons jouaient en faisant beaucoup de bruit, et me reçoit dans son bureau. J'étais calé dans le fond d'un fauteuil dans son bureau et lui debout, il était très grand, c'était impressionnant, il s'interrogeait sur notre projet. Au début, il a refusé. Il reprochait aux communiqués leur caractère standard et stéréotypé, jargonnant, voire pire. Il acceptera notre proposition après le changement de format auquel il nous avait encouragés ; il me dit : « on va faire un arrangement : je vais être abonné et je vous dirai franchement ce qui ne va pas ». De fait il lui arrivera de téléphoner pour contester la forme ou le contenu d'une dépêche.

Q. Et les journalistes qui vous ont aidés, ils collaborent avec vous ?

J-C. Vernier : Oui, bien sûr, les journalistes de *L'Aurore* surtout. Avant notre abonnement à l'AFP, ils nous passaient les dépêches, en particulier celles qui leur paraissaient intéressantes et qui étaient censurées par la rédaction de leur journal. S'ils avaient des informations intéressantes, ils pouvaient nous proposer des compléments.

Q. Je suppose que vous avez publié une déclaration d'intention, un manifeste ?

J-C. Vernier : Oui, et nous avons un slogan ambitieux : « Tout dire à des gens qui veulent tout savoir » !

Q. Avec le recul, quel regard tu portes sur ce manifeste²⁵ ?

J-C. Vernier : C'est dans le style de l'époque mais il reflète bien nos analyses et ce que nous pensions. Et c'est à peu près ce qu'il s'est passé, ce que nous avons fait...

Beaucoup s'inquiètent aujourd'hui de l'emprise croissante de grands groupes capitalistes sur les médias. Ils ont raison et il est vrai que l'indépendance des équipes de rédaction est à nouveau posée, et plus globalement l'indépendance des médias par rapport aux intérêts économiques. Mais on a oublié ce qu'était le contrôle politique direct de l'information dans les années soixante. Non seulement la censure s'exerçait directement, bien au-delà de La cause du peuple, sur les grands journaux nationaux (notamment pour les questions liées à la guerre en Algérie), mais il y avait un contrôle direct sur le contenu des bulletins d'information. G. Pompidou, reprenant une expression attribuée à De Gaulle, disait « l'ORTF, qu'on le veuille ou non, c'est la voix de la France ». Dans son livre *Le mal français* (Plon 1976), A. Peyrefitte raconte les habitudes de contrôle de l'information. Il relate qu'à son arrivée au ministère de l'Information, il a trouvé sur son bureau une batterie de boutons lui permettant un contact direct avec les responsables de la radio et de la télévision. On n'imagine plus la violence, les rapports très conflictuels de la presse avec le pouvoir politique.

Voilà le contexte : d'un côté le vent de liberté qui a soufflé en 68 et qui secoue tous les milieux, toutes les professions, de l'autre, un contrôle politique de l'ORTF, la censure directe, ou simplement les directions qui empêchent les journalistes de publier certaines informations, tout cela explique que la naissance de l'APL a été suivie de près et avec beaucoup d'intérêt par de nombreux journalistes professionnels, et plus encore la naissance de Libération.

Q. D'après ce que tu expliques, on voit difficilement les organes de presse se passionner pour les communiqués de l'APL.

J-C. Vernier : Se passionner non ! Mais, dans un contexte assez agité, nous étions les seuls à leur apporter des informations sur ce qu'il se passait sur les terrains de lutte, dans les usines où des

25. Rédigé par J-C. Vernier et C-M. Vadrot, ce manifeste « ne fait pas dans la dentelle », selon l'expression de J. Guisnel qui en publie des extraits : « *Aujourd'hui, l'ombre du fascisme grandit sur la France. En mettant la justice au pas, en laissant sévir la police, en muselant l'information, le pouvoir espère cacher sa gangrène. Au service de cette tâche, il tient non seulement radios et télévisions, mais encore la plupart des rédactions de la presse écrite. [...] Contre les faux, contre les fausses cartes de presse, les faux témoignages, les fausses informations, on se bat. On se bat pour rétablir la vérité, pour renforcer l'information libre, attaquer l'information aux ordres. Un collectif de journalistes appartenant à la presse révolutionnaire comme à la presse traditionnelle engage avec nous une nouvelle bataille sur le front de l'information. Nous voulons, tous ensemble, créer un nouvel instrument pour la défense de la vérité. Cet instrument, c'est l'Agence de presse Libération* », op. cit, p.14. Le manifeste est signé, entre autres, par Jean-Paul Sartre et Maurice Clavel (Le Monde, 19 juin 1971).

grèves étaient déclenchées, sur les arrestations et même les emprisonnements des militants. Tous les journalistes savaient que nous étions un porte-parole des luttes dans un contexte de répression.

Q. En somme vous n'êtes pas beaucoup plus que le relais des maos, et fin 1971, le bulletin est encore assez confidentiel, non ?

J-C. Vernier : Il est vrai que le style est très militant, mais, assez rapidement, le bulletin de l'APL comprend une dizaine de pages et tire à 400 exemplaires. Plusieurs jeunes de l'équipe passent une partie de leurs nuits à livrer le bulletin, mais on ne peut pas dire qu'il serve de référence ! De temps en temps, la presse reprend un communiqué pour un acte de l'extrême gauche... Fin 1971 et début 1972, plusieurs événements vont contribuer à faire connaître l'agence de presse, à l'installer dans le paysage médiatique. On ne souvient plus aujourd'hui combien le pouvoir pompidolien cherchait à contrôler l'information²⁶.

En décembre 1971, il y a le spectaculaire « *Messieurs les censeurs, bonsoir !* » de Clavel à la télévision. Invité à l'émission "À armes égales", une phrase dans le film qu'il avait préparé avait été censurée. Averti dans l'après-midi, il avait signifié par télégramme à la chaîne « *Je m'oppose absolument à toute coupure dans mon film* ». Après la projection du film, dans une déclaration rédigée à chaud, il dénonce la censure et quitte le studio, mais il a insisté publiquement sur sa qualité de directeur de l'APL. Bien sûr, l'événement fait la Une de tous les journaux, et toute la France connaît notre existence !²⁷

Et puis, il y a, en janvier, la grève au journal *Paris Jour*²⁸. Le journal a été repris par Simone Del Duca, la veuve du fondateur et, en janvier, elle licencie une trentaine de journalistes en invoquant des raisons économiques. Le journal se met en grève, mais Simone Del Duca refuse toute discussion et décide la fermeture du journal. La presse parisienne est choquée et décide une grève générale de toute la profession en solidarité avec les journalistes de *Paris Jour*. Début février près d'un millier de personnes se retrouvent devant le siège du *Figaro*.

Q. Et l'APL s'en fait l'écho ?

J-C. Vernier : Mieux ! Nous décidons de tirer chaque soir un bulletin spécial de l'APL au service des grévistes, pendant deux mois. Et le bulletin est diffusé par les journalistes de *Paris Jour* qui viennent d'être licenciés. C'est aussi à ce moment que j'organise une expédition commando dans les locaux du journal *Le Parisien* avec un jeune étudiant, Antoine de Gaudemar, en représailles contre le refus du journal de se joindre à la grève. Nous déchirons les flans [cartons d'impression des pages du journal], ce qui empêche la parution du journal. *Le Parisien*, un quotidien très lu, dénonce deux jours plus tard la bande de terroristes venus saccager la préparation du journal. Mais l'APL explique le sens de son action et s'en sert pour faire connaître la grève de *Paris Jour*.

Q. C'est aussi début 1972 que se situe le meurtre de Pierre Overney...

J-C. Vernier : Oui, et l'APL sera aux premières loges. Il y avait beaucoup de tensions chez Renault, à Boulogne-Billancourt où nos militants cherchaient à entraîner les ouvriers dans leur mouvement. Une manifestation est prévue le 25 février à l'entrée de l'usine, et je demande à un jeune photographe qui travaillait avec nous à l'APL, Christophe Schimmel, d'aller voir ce qu'il se passe et de faire des photos. Comme il a un appareil assez perfectionné pour l'époque, il va faire des photos en série du moment où Overney est tué, sans sommation, par un membre du service d'ordre de l'usine.

Quand je vois les photos, je réalise leur importance et contacte aussitôt des journalistes avec lesquels j'étais en relation depuis l'affaire Jaubert : Philippe Gildas, Hervé Chabalier, Bernard Langlois. Ils sont convaincus et passent les photos à la télé en Une. La version des faits répandue par la direction de Renault, mensonge relayé par l'AFP, est brutalement démentie par l'APL.

26. En 1973, J. Ferniot, journaliste à France Soir, publiera un livre dans lequel il dénonce la connivence des journalistes avec le pouvoir politique, *Ça suffit !* Paris, Grasset, 1973.

27. Alain Duhamel relate cet épisode dans son livre *Journal d'un observateur*, Paris, Ed. de l'Observatoire, 2018.

28. Quotidien lancé en 1959, *Paris Jour* appartenait au groupe Cino Del Duca. Le fondateur meurt en 1967 et sa veuve prend sa suite à la tête du groupe de presse (quatrième groupe en France) dont elle vend plusieurs titres. La décision de fermer le journal provoque une longue grève de la rédaction et, en réaction, la fermeture du journal en janvier 1972.

L'APL ne peut plus être ignorée, et elle sera aux premières loges pour couvrir le cortège des obsèques de Pierre Overney début mars (200 mille personnes mais sans le PC ni la CGT !).

Q. Et l'enlèvement de Robert Nogrette ?

J-C. Vernier : Oui, cela fait partie des événements qui vont contribuer à nous faire connaître. Début mars 1972, quelques jours après le grand rassemblement pour les obsèques de Pierre Overney, Robert Nogrette est enlevé, en représailles, par la Nouvelle Résistance Populaire (NRP).

Q. Tu peux préciser ?

J-C. Vernier : La NRP est une organisation clandestine armée, créée par la GP après sa dissolution, et dirigée par Olivier Rolin. À la direction de la GP, je faisais partie des minoritaires qui n'étaient pas d'accord avec cette création de la NRP. Bien sûr, Benny Lévy était d'accord car rien d'important ne se décidait sans son aval. C'est d'ailleurs lui qui prendra la décision de faire libérer Nogrette.

Robert Nogrette était bien connu des maos ; il était chef adjoint de la direction du personnel chez Renault. Pour nous, il était forcément lié au service d'ordre responsable de la mort d'Overney et, en plus, il avait annoncé leur licenciement à plusieurs militants. Les maos de la NRP savaient qu'il était fortement diabétique et avaient prévu un régime alimentaire spécial. Je crois qu'il a été changé plusieurs fois de planque, mais je n'ai jamais su où il avait été logé.

Q. Que cherchiez-vous avec cet enlèvement ? Quel était votre objectif ?

J-C. Vernier : Je ne sais pas trop. Je crois qu'il s'agissait surtout de montrer au pouvoir politique ce que nous étions capables de faire. En réalité, les flics étaient sur les dents et à nos trousses et nous n'étions pas de taille à faire durer l'enlèvement. Mais cette affaire, avec Bruay-en-Artois²⁹, avec LIP³⁰, révélait aussi les limites de l'engagement militant des maos et de ce qu'on appelait le "basisme" ou l'ouvriérisme. La classe ouvrière ne se reconnaissait pas si spontanément en nous !

Q. Et l'APL ?

J-C. Vernier : Pendant quelques jours toute la presse et les milieux politiques étaient mobilisés, et c'est l'APL qui recevait les communiqués de la NRP et les publiait. Les informations arrivaient dans la boîte aux lettres de l'APL, sans que je sache qui les apportait, et elles étaient relayées par les journaux qui dépendaient de notre information.

Q. Quelles incidences de ces événements pour le journal ?

J-C. Vernier : Nous avons commencé à nous réorganiser fin 1971 avec le transfert de la fabrication dans des locaux plus adaptés, rue Dussoubs (quartier Bonne Nouvelle, dans le 2^e arrondissement de Paris). On se dote d'un fax pour recevoir les dépêches, et on en améliore les communiqués. Nous commençons à avoir un certain rayonnement et à compter parmi les sources d'information. Début 1972, je vois débarquer un journaliste de l'AFP : il vient me proposer un abonnement gratuit aux dépêches de l'AFP et met un télécopieur à notre disposition.

Tous ces événements contribuent à nous faire connaître et reconnaître. Nous arrivons à dix pages recto verso et environ 500 abonnés, et le bulletin de l'APL devient quotidien. L'équipe se renforce (quatre ou cinq jeunes) mais les abonnements ne permettent pas de payer des salaires. Comme j'ai un bon revenu avec mon boulot de prof aux Beaux-Arts, je vais prélever sur mon salaire pour donner un minimum à ces jeunes. Ils passent beaucoup de temps au journal avec moi et il faut bien vivre !

29. Le 6 avril 1972, le corps de la fille d'un mineur de Bruay-en-Artois est retrouvé dans un terrain vague. Elle a été tuée après avoir été violée. Les maos s'engouffrent dans la mise en cause d'un notable local, dont l'innocence sera établie. L'affaire n'a jamais été élucidée.

30. Entre 1970 et 1976, l'usine horlogère LIP de Besançon a été le théâtre d'une série d'actions politico-syndicales et d'expériences sociales des ouvriers. Ayant pris en charge, en autogestion, le fonctionnement de l'usine, ils ont, entre autres innovations, commercialisé le stock de montres, une action inconnue des maos. Parmi les études consacrées au conflit de LIP, on peut se reporter au petit livre de C. Piaget, *On fabrique, on vend, on se paie, LIP 1973*, Ed. Syllepse, Paris, 2021.

Q. C'est aussi à cette période que vous ajoutez des pages internationales.

J-C. Vernier : Oui, début 1972 nous ajoutons des pages internationales. L'*APL international* donnera des informations sur les luttes dans différentes parties du monde grâce à un réseau de correspondants (notamment, des étudiants de Sciences Po, l'hebdo Chine nouvelle, des journalistes). Nous constituons une équipe spécifique, avec les mêmes directeurs de la publication. Les communiqués nous arrivent par téléphone et fax, plus le télécopieur de l'*AFP*. Une dizaine de personnes fabriquent le bulletin qui va rapidement comprendre 80 pages dont 30 internationales. Durant l'été 1972, nous atteindrons 3000 abonnés. Le tout est toujours fabriqué avec des ronéos, et nous en avons désormais plusieurs ; une équipe d'une dizaine de journalistes et photographes, et des militants qui faisaient tourner les ronéos et diffusaient le journal chaque nuit. En tout, en comptant les correspondants locaux, cela devait faire pas loin de deux cent personnes à collecter les informations, à les mettre en forme, à les imprimer et à distribuer le bulletin.

Q. Il y aura des APL dans plusieurs grandes villes de France. Quel lien avec votre bulletin ?

J-C. Vernier : Un lien très important comme je l'ai dit. L'*APL* devait se faire l'écho des luttes sociales en France pour relayer les informations auprès des médias. En mobilisant les militants de la GP dans la préparation et la diffusion du bulletin, nous espérions éviter les dérives terroristes. Cette position était défendue par Benny Lévy et rencontrait l'adhésion de tous³¹. Les comités *APL* locaux préparaient donc les informations et les communiqués qu'ils nous envoyaient. Au début, c'était comme à Paris, beaucoup de textes peu compréhensibles qu'il fallait littéralement traduire !

Le premier numéro de "APL Nantes (Hebdo), Supplément au bulletin quotidien de l'Agence de Presse Libération" paraît le 15 mai 1972 (7 pages) avec M. Clavel comme directeur (jusqu'en 1977). Il deviendra le "Bulletin régional de l'APL" puis "APL Ouest Informations". Dès le n° 13 (13 novembre 1972), le bulletin se fait l'expression du débat entre devenir un comité Libération ou rester l'APL locale. Le débat est tranché en décembre, et la publication se poursuivra jusqu'au n° 199 (3 octobre 1977).

Sous la direction de B. Lambert, "L'APL Informations régionales" paraît ensuite du 11 octobre 1977 (n° 1) au 18 février-4 Mars 1981 (n° 155).

A l'APL nantaise succède brièvement "Les Dits (de Nantes et sa région)", qui paraîtra du 11-25 mars 1981 (n° 1) au 7-14 octobre (n° 19), sous la direction de J. Sauvageot.

Après quatre mois d'interruption, l'aventure se poursuit avec une équipe renouvelée sous le titre "La Tribune, Hebdo de Loire Atlantique" du 19-26 février 1982 (n° 0) au 22-28 décembre 1983 (n° 91), avec D. Garnier comme rédacteur en chef. Puis, sous la direction de N. De La Casinière, ancien collaborateur de La Tribune, l'actuelle "Lettre à Lulu – irrégulomadaire satirique" peut être considérée comme une descendance. Plus tournée vers la satire et l'information cachée, elle a paru pour la première fois en décembre 1995 et en est au n° 119, avr. 2022.

Parmi les groupes actifs, on peut aussi signaler l'APL Basse-Normandie. Indication de son orientation (?), elle publie en 1974 un long entretien avec C. Castoriadis consacré à l'histoire de la revue Socialisme ou Barbarie (dont il fut une figure marquante avec C. Lefort).

Q. Vous avez fait un tour de France pour lancer ces comités ?

J-C. Vernier : Non. Nous avons tenu informés les groupes mao locaux sur la création en cours de l'*APL* et ce que nous attendions d'eux, et ils ont pris le relai. Il y a eu des comités locaux à Lille, Lyon, Toulouse, Nice et Nantes (peut-être d'autres villes ?), qui se sont constitués très rapidement

Q. Et il y avait aussi des publications locales ?

J-C. Vernier : Il y en a eu mais elles n'étaient pas toujours régulières, si je me souviens bien, et elles n'ont pas duré après le virage éditorial qui a provoqué mon départ de Libération. À Lyon par exemple, je crois qu'il y a eu un bulletin et des dossiers thématiques en 1972 et 1973. Il n'y a qu'à Nantes que l'*APL* locale se prolongera, mais nous étions en conflit avec les nantais.

31. Cette unanimité n'empêchera pas J-M. Rouillan de participer à la création du groupe terroriste Action Directe. Arrêté en 1974 puis à nouveau en 1987, il sera condamné à la réclusion criminelle à perpétuité pour assassinat. Les membres d'Action Directe ont coopéré avec d'autres groupes armés européens, lesquels ont revendiqué plus de quatre-vingt attentats ou assassinats entre 1979 et 1987.

Q. Tu peux expliquer ?

J-C. Vernier : Je ne sais pas trop, si ce n'est que nous avons été en tension avec le comité nantais dès le début, y compris avec les copains de la GP. En fait, à Nantes, l'APL a été créée par un comité qui comprenait des militants extérieurs à la GP, probablement de la mouvance libertaire qui avait été fortement représentée dans le mouvement étudiant nantais. Je suis venu à Nantes avec Maurice Clavel au lancement de Libération pour expliquer comment les choses devaient se passer selon nous, ce que nous attendions des comités Libération. Clavel m'avait dit « fais attention, ils ne vont pas t'entendre » car il pensait que c'était des trotskistes. Ce n'était pas le cas mais nous nous sommes tout de même faits littéralement jeter !

Dès le début, l'APL Nantes, a publié son propre bulletin en plus de nous envoyer les communiqués. Ensuite, ils ont refusé de devenir de simples pourvoyeurs d'information pour *Libération*, et quand nous avons fermé l'APL à Paris, le bulletin de l'APL Nantes a continué de paraître.

Q. Il y a aussi eu la création d'une APL paysans.

J-C. Vernier : Oui mais c'était indépendant de nous. Surtout, le bulletin *APL-Paysans* qui paraît à partir de décembre 1972, s'adressait d'abord aux paysans et n'avait pas pour fonction principale de fournir des informations à l'APL et aux journaux.

L'APL-Paysans paraît de façon hebdomadaire de décembre 1972 jusqu'en 1978. Si "le bulletin APL-P symbolise la rencontre entre la « nouvelle presse » et la « nouvelle gauche paysanne » (E. Morena, p.25), et s'affiche comme émanation de l'APL (M. Clavel en est également le directeur), il s'adresse d'abord à la population paysanne. Son édition repose sur un collectif parisien, proche des courants maoïstes, composé de salariés d'organismes liés au monde agricole, de chercheurs (INRA, Institut national de la recherche agronomique), d'étudiants, avec des correspondants, la plupart dans le grand ouest. Au niveau local, les militants sont généralement des syndicalistes issus de la JAC (Jeunesse agricole chrétienne) et du MRJC (Mouvement rural de jeunesse chrétienne), qui seront actifs dans la critique de la FNSEA et à l'origine du mouvement des "Paysans Travailleurs" puis de la Confédération paysanne (B. Lambert, 1987). Voir E. Morena, L'Agence de Presse Libération-Paysans, avec les paysans sur le « front de l'information » ? *Études Rurales* 2/2016, n°198, p.25-98.

De l'agence de presse au quotidien Libération

Q. Au printemps 1972, nous sommes à moins d'un an du lancement de Libération. Comment passez-vous de l'APL à Libération ?

J-C. Vernier : Les événements de 1971 et 1972 sont l'occasion de nombreuses rencontres entre journalistes et militants, et de discussions sur l'indépendance de la presse.

Un jour, je vois une Alfa Romeo rouge se garer dans la cour de l'APL. En débarque un homme élégant en costume Saint Laurent et il vient me proposer ses services. Il est accompagné d'une belle jeune femme, première mannequin chez Dior ! Il sera souvent accompagné de jolies femmes ! C'était Jean-René Huleu, avec qui je créerai Libération. Il viendra nous donner un coup de main sur la ronéo pendant plusieurs mois.

Q. Tu ne le connaissais pas ?

J-C. Vernier : Je crois que nous nous étions rencontrés dans les manifs, notamment lors de la grande manifestation des journalistes devant les locaux du *Figaro*, à la suite de l'affaire Jaubert. Il connaissait l'APL qu'il recevait chez lui ; je crois qu'il appréciait l'initiative mais il trouvait le bulletin pas assez professionnel, trop militant.

Q. Il était journaliste ?

J-C. Vernier : Jean-René Huleu était journaliste, spécialiste des courses hippiques, ce qui peut paraître incongru. Mais c'était un ancien communiste. Il avait travaillé à Nice dans un journal du PC et il avait même créé un journal spécialisé dans les courses hippiques et dépendant du même groupe. Puis il est venu à Paris travailler comme rédacteur en chef de *Week-End*, toujours dans les courses de chevaux, d'où il a été licencié en 1968. Il a aussi bossé à *Paris Jour*.

Nous avons beaucoup discuté au cours des événements, et même envisagé de relancer *Paris Jour*. C'est dans ce contexte qu'il me propose de créer un quotidien et que nous commençons à en discuter sérieusement. Nous étions sur la même longueur d'onde : faire un journal professionnel mais, en même temps proche des événements et des acteurs, donc en allant sur place ou en ayant des relais locaux. Il apporte aussi une idée technique intéressante : celle d'utiliser l'offset, une technique de reproduction apparue en 1970, qu'il a lui-même expérimentée. C'est beaucoup plus souple et beaucoup moins cher que la typographie habituelle. Adopter cette technique aura un autre avantage : nous pourrions fabriquer *Libération* sans passer par le syndicat du livre tenu par la CGT et le PC.

Q. Et les journalistes que tu avais rencontrés depuis la création de l'APL ?

J-C. Vernier : Non, ils ne sont pas associés à ce moment. Il y a Christian Poitevin que me présente Jean-René Huleu. C'est le fils du patron du *Provençal*. Il est aussi connu sous le nom de Julien Blaine. Huleu l'a connu à Paris Jour où il s'occupait de la publicité. Il a de l'argent. Pour nous, il a surtout une expérience technique dans la création de journaux, et il confirme l'intérêt de la photocomposition. C'est lui qui paiera la machine que nous ferons venir du Canada pour fabriquer *Libération*.

il avait créé plusieurs petits journaux, dont *Jéranonymo*, sur le créneau de *Hara-Kiri*, et participé à *Pirate* avec Jean-René Huleu. Avec le recul, on peut dire que *Pirate* fut une sorte d'expérimentation. Nous l'avions créé pour suivre l'affaire de Bruay-en Artois. Nous étions montés à Bruay faire un journal sur place avec les gens qui vivaient les événements. Entre nous, je crois qu'on a fait moins d'erreurs que *La cause du peuple*. Un second numéro, consacré à la grève des femmes des Nouvelles Galeries de Thionville, fut un vrai succès.

Cela préfigurait un peu *Libération*, en ce sens que nous aidions à libérer la parole des acteurs de terrain. L'idée était une sorte de journal à l'envers, avec une récolte de l'information dans une rédaction éclatée dans l'ensemble du pays ; ce sera le rôle des comités *Libération*. À nous ensuite, à la rédaction centrale, de remettre en forme en expliquant le contexte et les enjeux.

Q. Et il n'y a personne d'autre à ce stade ?

J-C. Vernier : À ce stade, non.

Q. L'APL tournait bien et restait sous le contrôle de la GP. Je suppose que le projet de créer un vrai quotidien a été discuté.

J-C. Vernier. Nous en avons discuté à la direction de la GP en août 1972. Dans l'ensemble, la réaction fut plutôt celle d'une "neutralité bienveillante", à condition toutefois de garder un contrôle. Il y eut une réaction vraiment hostile, celle du seul ouvrier de la direction, qui fit une déclaration du genre « les vietnamiens ont gagné la guerre contre les américains avec des vélos, nous on n'a pas besoin de tanks ! ». Nous avons du respect pour lui car il avait travaillé dans les mines du Nord et connaissait mieux que nous le milieu ouvrier. Pour la petite histoire, j'ai appris beaucoup plus tard en lisant une biographie écrite par un policier, que c'est lui qui avait donné la planque d'Alain Geismar, recherché à la suite de l'interdiction de la GP, et permis son arrestation en 1970. C'était un ouvrier infiltré par les flics, qui le tenaient parce qu'il avait piqué dans la caisse de son syndicat.

Q. Comment expliques-tu que la direction de la GP n'ait pas été intéressée par un journal indépendant pouvant se faire l'écho des luttes sociales ?

J-C. Vernier : Ils n'imaginaient pas l'intérêt de ce type d'action sur la société. Ils s'en sont donc tenus à l'intention d'en conserver le contrôle.

Q. Aucun vrai soutien donc ?

J-C. Vernier. Si, celui de Benny Lévy, principal dirigeant de la GP. Il faut ici raconter quelques éléments importants. Je venais de faire une mission en Italie avec un camarade ouvrier, de la GP lui aussi, pour rencontrer des responsables de Lotta continua³². Sur place, l'un d'entre eux nous fit

32. Créée en 1969, Lotta continua fut l'une des principales organisations italiennes se revendiquant du "pouvoir ouvrier" et prônant la stratégie de l'insurrection ouvrière. Le début des années soixante-dix ouvre, pour Lotta continua, une parenthèse militariste en concurrence avec Potere operaio et les Brigades rouges (source, Wikipédia, article Lotta continua).

part de son intention de quitter prochainement le mouvement en expliquant que certains étaient en train de créer de petits groupes pour procéder à des enlèvements de personnes bien placées, afin de propager leurs idées et de demander des rançons. De plus, il y avait une certaine tension sur place à ce moment, et mon camarade m'a montré une sorte de dague, bricolée à partir d'une baleine de parapluie, en me disant qu'il percerait quelques ventres avant de se faire prendre ! Ce détail m'a alerté sur un risque de dérive de notre mouvement vers l'action violente, à laquelle j'étais opposé.

Q. Quel rapport avec le projet de quotidien ?

J-C. Vernier. À la direction de la GP, nous étions toujours inquiets d'un possible basculement dans le terrorisme et nous voulions éviter cette tentation pour les militants maoïstes. Il ne faut pas oublier que Rouillan, membre de la GP, fondera Action directe, le seul groupe armé auquel ces années ont donné naissance en France. C'est aussi la période de la Bande à Baader en Allemagne et des Brigades Rouges en Italie.

Q. Vous partagiez donc la même vision à la direction de la GP ?

J-C. Vernier. Sur les craintes, oui mais pas tout à fait sur les modalités. Benny Lévy pensait qu'il serait suffisant d'avoir une explication, d'avoir des débats avec les militants de la GP, que ce serait suffisant pour les convaincre. Personnellement, je soutenais que le nouveau journal devait vivre avec les militants, qu'il fallait les impliquer dans des "comités Libé", des rédactions locales, les impliquer dans cette action de création du journal pour empêcher le glissement vers l'action armée.

Q. Je suppose que vous avez discuté de la conception du journal. Passer d'un bulletin militant à un vrai quotidien n'est pas une simple suite...

J-C. Vernier : Non, il n'y a pas eu à la direction de la GP de discussion sur le type de journal, sur son contenu, sa conception. Comme je l'ai dit, cela n'intéressait pas vraiment la direction de la GP. Mais beaucoup trouvaient le projet un peu fou, surtout sans les moyens financiers permettant de lancer un journal. Et puis, il commençait à y avoir des interrogations sur la possibilité de pérenniser un tel projet, surtout après l'expérience de Pirate (deux numéros) à Bruay et un peu plus tard les malentendus avec les militants de LIP. Mais Benny Lévy voyait bien les enjeux et souhaitait probablement garder un contrôle, au moins une surveillance.

Q. Vous aviez bien quand même une vue de ce que vous vouliez faire ?

J-C. Vernier : Oui, moi j'avais une idée assez précise. Le modèle que j'avais en tête était le journal japonais *Asahi Shinbun*, le journal le plus lu dans le monde à l'époque, et qui existe toujours³³. Ce qui est sûr c'est qu'avec Jean-René Huleu, nous voulions faire un journal professionnel qui s'appuie aussi sur les militants.

Q. Cela n'est pas banal pour un membre de la direction de la GP ! Comment le connaissais-tu ?

J-C. Vernier : Je ne sais plus très bien. Peut-être par Jean-René Huleu ou la librairie pro chinoise... ou Christian Poitevin. Ce qui m'intéressait dans ce modèle, était son mode de fabrication, avec le fait que les pages nationales et internationales étaient envoyées à toutes les rédactions locales qui pouvaient les compléter par leurs propres pages d'informations locales. Je pensais qu'après le démarrage de Libération, dans les étapes suivantes, c'était un modèle dont on pouvait s'inspirer pour changer la presse locale après avoir renouvelé le contenu du journal national avec Libé.

Q. C'était donc un projet de journal professionnel. Et tu pensais que les comités locaux auraient pu devenir de véritables équipes de journalistes ?

J-C. Vernier : À terme oui, comme je l'envisageais pour le journal à Paris. J'avais une vue assez précise de ce vers quoi il fallait aller. Ce qui est sûr, c'est qu'il y a des choses dont je ne voulais pas.

33. *Asahi Shinbun*, "journal du soleil levant" est un quotidien japonais tirant actuellement à huit millions d'exemplaires, second journal le plus lu dans le monde, après un autre quotidien japonais.

Q. Tu peux préciser ?

J-C. Vernier : C'était sur la conception générale. Par exemple, à l'annonce de la mort de Pompidou, en 1974, je descends à la fabrication du journal et je tombe sur la Une qui avait été préparée : en pleine page la tête de Pompidou, bouffie par la maladie. J'ai fait remplacer cette Une par un simple titre factuel. Bien sûr, Serge July m'est tombé dessus en hurlant et nous nous sommes engueulés. J'ai fini par lui dire "moi vivant, tu ne feras jamais des saloperies pareilles" !

Détour. Journaliste après Libé

Q. Mais, après Libé, tu as continué à t'intéresser de près aux médias ?

J-C. Vernier : Comme je l'ai dit, j'avais suivi de près l'évolution des techniques de presse, et mes discussions avec Jean-René Huleu et Christian Poitevin avaient conforté mon idée que nous pouvions vraiment apporter quelque chose de nouveau dans la fabrication, en plus du contenu. Par la suite, après mon départ de Libé, j'ai continué dans cette voie.

Je suis d'abord allé au Portugal au moment de la révolution des œillets³⁴, pour aider à monter une radio locale, "Radio Renascença". Des journalistes portugais qui étaient venus me voir à l'APL pour discuter de notre fonctionnement, m'ont appelé pour les aider dans leur projet de radio. Ils avaient occupé l'ancienne radio de l'évêché à Lisbonne et voulaient fonder une nouvelle radio pour donner écho à la révolution en cours.

Q. Tu es resté longtemps ?

J-C. Vernier : Environ six mois en 1974. Puis j'ai reçu un coup de téléphone de Maurice Clavel qui me dit « il est en train de se créer un nouveau journal à Paris, qui correspond à ce que tu voulais faire ». Le journal, c'était *L'Imprévu*, à l'initiative de Bernard-Henri Lévy et Michel Butel. Je connaissais un peu Butel mais pas du tout Bernard-Henry Lévy. Je rentre donc et, presque aussitôt, Bernard-Henry Lévy, sur un tuyau de Clavel, me contacte pour me demander si je suis intéressé pour monter l'administration du nouveau journal.

Je me mets donc au travail, mais sans participer à la rédaction. Un jour je découvre le numéro zéro, entièrement consacré au soutien de François Mitterrand. Je ne pouvais pas le sentir, et donc, je fous le camp aussitôt. Le journal ne sortira que quelques numéros, les ventes ayant chuté rapidement de 15 000 à 5 000 exemplaires³⁵.

Q. Courte expérience donc...

J-C. Vernier : Oui, mais le plus drôle, c'est que peu de temps après, je reçois un appel du père de Bernard-Henry Lévy, qui voulait savoir combien son fils avait mis de son argent dans le journal. Je lui ai donc donné l'information et il en était très content. Par la suite il m'a adressé un joli chèque avec lequel je suis parti à Venise, en mars 1975, après avoir aussi vendu ma bibliothèque.

Q. Pour un autre journal ?

J-C. Vernier : Pas du tout. Pour des raisons personnelles ; je souhaitais m'éloigner et je connaissais quelqu'un à Venise. Après avoir commencé à apprendre l'italien en fréquentant les cafés, j'ai eu l'opportunité de créer un restaurant, tout près de la place Saint Marc. L'antiquaire qui me logeait m'a fait connaître l'un de ses collègues qui disposait d'un local pour entreposer des meubles. Les meubles y prenaient l'humidité avec l'"aqua alta", la montée annuelle des eaux de la lagune. Au temps des doges, ce local avait été une "malavasia" où des gens de toutes conditions venaient boire le vin de Malvoisie de Sardaigne après l'appel de la cloche du campanile. J'ai donc appelé ce resto "Malavasia vieccha", et je me suis lancé dans la cuisine traditionnelle vénitienne grâce aux recettes de la mère d'un copain que je m'étais fait sur place. Ça a très bien marché. L'entrepreneur qui avait fait les travaux m'avait proposé de le payer au fur et à mesure des bénéfices, et deux ans plus tard je l'avais entièrement payé. Mais j'en ai eu marre ! J'ai laissé

34. Le 25 avril 1974, au Portugal, un coup d'état de militaires opposés à la politique coloniale du régime dictatorial de Salazar déboucha sur un régime démocratique.

35. *L'Imprévu* paraîtra du 27 janvier 1975 (n°1) au 7-8 février 1975 (n°11).

l'affaire à mon associée, Marga, une fille de restaurateur qui m'avait appris toutes les ficelles du métier, et je suis rentré à Paris.

Q. Nous sommes en juillet 1978, c'est à ce moment que tu es entré à TF1 ?

J-C. Vernier : Pas directement. Quand je suis rentré à Paris j'ai d'abord logé provisoirement chez une amie qui était l'assistante d'Ève Ruggieri, productrice à TF1. Un jour elle me dit, « Ève Ruggieri cherche un animateur pour son émission, présente-toi ». J'y suis allé et j'avais choisi de mettre un costume et d'être tout en noir. Elle a un peu rigolé et m'a éconduit en me disant « je ne cherche pas un employé des pompes funèbres » ! J'ai tout de même fait quelques animations l'après-midi, mais j'avais laissé un CV dans lequel je mentionnais que je pouvais faire des traductions.

Q. Sans suite donc ?

J-C. Vernier : Non, non. Vers la fin 1978, Giscard d'Estaing a demandé à la chaîne de faire une émission pour les vieux. À TF1, cela n'intéressait personne ! C'est comme cela que j'ai été appelé et que j'ai créé "Télé troisième âge", la première émission hebdomadaire de télévision pour les personnes âgées, devenue ensuite "À votre service". J'ai créé une filiale, une Sarl, pour pouvoir encaisser les recettes de l'émission, ce que TF1, à l'époque chaîne publique, n'avait pas le droit de faire. Je faisais tout ; j'étais concepteur, je supervisais le tournage des petites séquences, et j'animais l'émission. Rapidement, l'émission a rencontré un réel succès et j'ai été débordé par le courrier auquel il fallait répondre. J'ai eu vent de la naissance du Minitel³⁶ par une équipe de Rennes. Je suis donc allé me renseigner sur le fonctionnement du système, et c'est comme cela qu'est né le site 3615 TF1 pour le courrier des lecteurs. J'ai alors proposé aux secrétaires d'adopter le Minitel pour tout le courrier de TF1 ; elles ont été enthousiastes car elles étaient débordées et avaient peu de budget – il leur arrivait même de payer de leur poche les timbres pour les réponses qu'elles faisaient. Mais le directeur, Hervé Bourges, a refusé de l'adopter, probablement parce qu'il ne maîtrisait pas cette nouvelle technique.

Après quelque temps, j'ai commencé à être reconnu dans le métro par les dames qui suivaient l'émission. Je ne voulais pas de ce succès public et j'ai donc décidé qu'il était temps d'arrêter.

Mais cela ne s'est pas terminé comme je l'avais prévu. Un jour, j'arrive au studio pour présenter l'émission et l'on me dit « ton émission est terminée ».

Q. Ainsi s'est terminée ton aventure dans les médias ?

J-C. Vernier : Toujours pas ! Quelques mois plus tard, comme j'avais menacé de les traîner aux Prud'hommes, les dirigeants de la chaîne m'ont proposé de créer une filiale de TF1, spécialisée dans l'utilisation des nouvelles technologies ; et je retrouve ainsi mes centres d'intérêt car, comme je l'ai dit à propos du journal, je me suis toujours intéressé à l'usage des techniques nouvelles de production des médias. J'ai créé et dirigé cette filiale, TF 01, qui sera intégrée dans la maison mère en 1987 pour préparer sa privatisation.

En 1985, j'étais content de présenter un bénéfice de huit cent mille francs pour la filiale, sur l'exercice écoulé. Mais à l'assemblée générale, on m'a annoncé la dissolution de la filiale pour cause de déficit : le contrôleur d'État avait substitué un nouveau rapport à celui que j'avais préparé, avec vingt millions de déficit. La direction avait décidé de transférer à la maison mère les bénéfices de TF01 en vue de la privatisation de TF1.

Au passage, en guise d'indemnité de départ, TF1 lancera une calomnie sur ma supposée gestion frauduleuse, qui sera reprise par L'Express dans un article intitulé "La fille indigne de TF1". J'ai donc porté plainte contre TF1, une instruction judiciaire a été ouverte,... qui se conclura dix ans plus tard par un non lieu.

À l'époque, je travaillais beaucoup dans un autre domaine : en 1986, j'ai créé la galerie "Passerelles" dans le 14^e arrondissement de Paris. J'y organisais des expositions et j'y ai animé des soirées spectacles jusqu'en 1991.

Q. Tu t'éloignes alors des médias ?

36. Le Minitel (Médium interactif par numérisation d'information téléphonique) était un terminal d'accès au réseau informatique Transpac, une préfiguration d'Internet, développé en France à partir de 1978.

J-C. Vernier : Je n'ai pas eu le choix. Cette calomnie circulait dans les milieux où je pouvais trouver du travail, elle m'a fermé l'accès à plusieurs fonctions de direction qui m'intéressaient. Cela a fini par me plonger dans une grave dépression ; un passage à vide ; je ne trouvais plus de travail.

Heureusement, en 1993, j'avais été appelé par le service d'Ève Ruggieri qui m'a mis en contact avec un milliardaire syrien d'origine bédouine, Mohed Altrad, qui voulait raconter son histoire. J'ai accepté, et au premier rendez-vous au café, avenue Winston Churchill, je l'ai vu arriver dans une Rolls blanche... Il m'a tout de suite rassuré en me disant que c'est lui qui payait, et nous nous sommes vus une fois par semaine pendant un an. Je lui ai donc écrit son histoire et son livre a été édité fin 1994³⁷. Après quoi, pour me remercier, et bien que j'avais dit faire ce travail bénévolement, il m'a envoyé un joli chèque !

Mais au mois de juin 1994, j'ai fait une rupture d'anévrisme. Je suis resté un mois dans le coma et il m'a fallu trois ans de rééducation pour revenir à flot.

Q. Tu restes donc à l'écart des médias ?

J-C. Vernier : Oui. Comme je me retrouvais sans un sou, des amis se sont organisés pour m'aider généreusement. Et j'ai donné quelques cours pour compléter, puis j'ai pris ma retraite.

Le démarrage de Libération

L'équipe fondatrice

Q. C'est bien que tu en sois revenu, et je sais que tu as conservé cet intérêt pour les supports modernes de l'information avec des réserves sur les évolutions du journalisme. Après ce détour, revenons à l'histoire de l'APL et de Libération. Avec quelle équipe allez-vous créer Libération ?

J-C. Vernier. Avec Jean-René Huleu, nous avons été la cheville ouvrière. Lui avait été journaliste mais pas moi. Je n'avais pas été très actif à la rédaction de *La cause du peuple*, et ma seule expérience était celle de l'APL où j'avais aussi fait mes armes de gestionnaire. Il nous fallait donc une équipe de journalistes en accord avec l'orientation que nous voulions donner au journal. J'ai alors recruté Alain Leiblanc, journaliste sportif à *l'Équipe*, spécialiste de foot. C'est Jean-René Huleu qui me l'a fait rencontrer. Philippe Nahoun, cinéaste et activiste d'extrême gauche, et Philippe Gavi, proche des Cahiers de mai, qui a été encouragé par Benny Lévy. Pour Benny Lévy, il présentait l'avantage d'être en contact avec le mouvement féministe et des revendications nouvelles que la GP voyait avec une certaine suspicion. Il avait aussi l'avantage de bien connaître les mouvements d'extrême gauche au niveau international. Mais surtout, c'était dans l'idée de contrebalancer l'influence des maoïstes.

Q. Pourquoi ?

J-P. Vernier : Comme moi, Benny Lévy avait bien compris qu'un vrai journal ne pouvait pas être seulement la voix des maos.

Q. Et Serge July³⁸ ?

J-C. Vernier. C'est Benny Lévy qui a insisté pour que je l'embauche. Avec Jean-René Huleu nous pensions qu'il fallait une direction politique au journal. Elle ne pouvait venir que des maos à un moment où était entamé le processus de dissolution de la GP. Benny Lévy ne voulait pas s'en charger lui-même et c'est dans ce contexte qu'il nous a proposé Serge July. Je n'y étais pas très

37. Altrad M., *Badawi*, Paris, L'Harmattan, 1994. Dirigeant du groupe de services industriels Altrad, M. Altrad a mené une liste aux élections municipales de Montpellier en 2020.

38. Serge July (né en 1942) : membre de l'UEC dont il est exclu en 1963, il a collaboré au magazine Clarté (étudiants communistes) avec, notamment, M. Kravetz, J-L. Péninou et J-M. Bouguereau. Vice-président de l'UNEF (1966-1969), il se rapproche du Mouvement du 22 mars en Mai 68. De retour de Cuba (avec A. Geismar, été 1968) il participe à la création de la GP dont il sera l'un des dirigeants. Collaborant au journal de la GP La Cause du peuple il deviendra responsable maoïste dans le nord et couvrira notamment l'affaire de Bruay-en-Artois en accablant le notaire un moment mis en cause. Associé à la création du journal Libération, il en sera le responsable éditorial avant d'en devenir le directeur de 1974 à 2006.

favorable après l'affaire de Bruay-en-Artois, qui avait mal tourné. J'étais l'administrateur et avec Jean-René Huleu, je l'ai donc quand même embauché.

Q. Tu peux préciser ? Tu le connaissais bien ?

J-C. Vernier. Oui. Nous avons fait partie tous les deux de la direction de l'Unef (Union nationale des étudiants de France), avec Jacques Sauvageot ; je m'occupais du secteur des Grandes écoles. Par la suite, il avait créé le journal Action dans lequel il écrivait beaucoup, et il faisait partie de la direction de la GP. À ce moment, j'avais plutôt confiance en lui. Puis il y a eu l'affaire de Bruay-en-Artois. July a été envoyé sur place par la direction de la GP, un peu à titre de sanction. Mais il était fils du président du Conseil général du Nord et connaissait bien la région. Pour nous, il s'agissait d'être présents sur place, alors que le meurtre de la jeune fille soulevait l'indignation et la révolte des mineurs et de leurs familles. Mais July a été moteur dans l'interprétation biaisée en déployant une haine particulière à l'égard du notaire et les articles de La Cause du peuple s'en sont ressentis. Pas de quoi être très fiers³⁹.

Mais Benny Lévy tenait beaucoup à son embauche. Après coup, j'ai compris qu'il souhaitait garder une influence sur la direction du journal en s'appuyant sur des proches. En plus, Benny Lévy se méfiait de Clavel qui était pour lui un catho de gauche plus turbulent que Sartre, dont il allait par la suite devenir le secrétaire sous le nom de Pierre Victor.

Q. Mais Benny Lévy ne s'est pas impliqué dans l'activité du journal. Veux-tu dire qu'il se méfiait un peu de toi, de ton indépendance, ou qu'il avait plus confiance en July, malgré l'affaire de Bruay, ou qu'il voulait avoir deux fers au feu, pressentant de futurs arbitrages ?

J-C. Vernier : Parler de "deux fers au feu" est peut-être exagéré car il ne s'intéressait pas vraiment au fonctionnement du journal. Mais il était clair que les maos devaient en garder le contrôle et nous étions d'accord. Donc, disons qu'il gardait un œil et, plus tard, il sera informé de nos débats et désaccords internes. En déduire qu'il a fait pencher la balance, je ne peux pas l'affirmer.

Q. Le lancement du nouveau quotidien ?

J-C. Vernier : Nous avons fait une conférence de presse début janvier 1973. Avec Jean-René Huleu et moi, il y a Sartre, Gavi et July. Sartre accepte de prendre la direction du journal. Mais il faut bien avouer que le projet n'est pas encore au point. D'ailleurs, le premier numéro ne sortira pas début février comme annoncé, mais seulement en avril.

39. Voir les numéros de *La cause du peuple*, *J'accuse* de cette période : le n°10 du 1^{er} mai 1972 titrait en double page « Et maintenant ils massacrent nos enfants » ; le n°14 du 17 mai 1972 contenait (p.8) une tribune de Jean-Paul Sartre invitant à ne pas tout mélanger entre la haine de classe et la culpabilité d'un notable, et une longue réponse de la rédaction avec cette fin « Pour renverser l'autorité de la classe bourgeoise, la population humiliée aura raison d'installer une brève période de terreur et d'attenter à la personne d'une poignée d'individus méprisables, haïs ». Des journalistes ont mentionné la part personnelle de S. July. Par exemple, A. Déthée, *La Voix du Nord*, numéro du 6 avril 2017.



Paris 4 janvier 1973 - Conférence de presse de lancement du quotidien Libération.
De gauche à droite : Philippe Gavi, Jean-Paul Sartre, Jean-Claude Vernier, Serge July et Jean-René Huleu.
Photographie copyright Gérard-Aimé.

Nous avons tenu nos réunions de préparation chez Christian Poitevin, avec Jean-René Huleu. Puis nous avons eu un premier local de production de Libération, rue des Blancs Manteaux, dans une partie d'un grand appartement d'un de mes anciens étudiants des Beaux-Arts. Nous avons ensuite déménagé rue de Bretagne. Le local était tout le temps enfumé – Sartre, venu nous visiter, a déclaré qu'il n'était pas possible de travailler dans une atmosphère aussi enfumée. Et puis nous sommes allés rue de Lorraine, qui va être le lieu du véritable démarrage. C'est là que July et Gavi vont nous rejoindre.

Q. Vous avez publié un manifeste ?

J-C. Vernier : C'est Benny Lévy qui s'en chargera, un document de trois ou quatre pages, qui ne sera pas publié par Libé, mais seulement diffusé sous forme ronéotée. Il était dans la veine du manifeste de l'APL, mais encore plus radical. Il faisait bien savoir que les maos allaient tenir la barre du journal.

Au début, Benny Lévy surveillait les choses de près. Par exemple, fin 1973, nous avons organisé une réunion avec les professionnels qui étaient prêts à travailler avec nous. Benny Lévy a lu le manifeste et il a posé ses exigences aux journalistes professionnels qui collaboraient. Cela a jeté un froid et provoqué le départ de presque tous, notamment de Claude-Marie Vadrot et Évelyne Le Garrec⁴⁰. Le résultat est qu'alors que nous pensions pouvoir lancer le journal avec une dizaine de journalistes professionnels au moins, en plus de Jean-René Huleu seulement trois professionnels sont restés travailler au journal. La part de militants et d'apprentis journalistes a donc été plus importante et le démarrage plus laborieux ; il fallait leur apprendre le métier et il y avait plus de discussions sur les choix éditoriaux.

40. Selon M. Puech, B. Lévy n'avait pas une grande considération pour ces journalistes. Il évoque «... la décision du "petit timonier" Benny Lévy de mettre au pas ces "journalistes démocrates" ou "idiots utiles" qui ont soutenu la Gauche Prolétarienne dans ses luttes contre les répressions », Aux sources de Libération, le Mai 68 de la presse française, op.cit.

« Vers un nouveau journalisme ». Ce manifeste est rendu public le 3 février 1973, à la veille de la sortie du numéro spécial de lancement. Le n° 1 de *Libération* (18 avril 1973) publie en Une un court article « la France bouge libérons la presse », et en bas de page un titre avec un renvoi en page 5 pour le contenu du manifeste.

Extraits de ce manifeste : « *Cet appel est lancé par les maoïstes qui n'ont jamais dissimulé qu'ils voulaient permettre au peuple d'écrire dans sa langue un socialisme libre. Avec des journalistes qui ont lutté contre la censure, ils prennent l'initiative de ce quotidien. Le journaliste de Libération s'informe dans les cités ouvrières, les quartiers populaires, les villages, parce qu'il y vit et qu'il connaît les gens. Il s'informe dans les cafés juste avant l'embauche. Pour lui, plus on monte dans l'échelle sociale, moins on trouve l'honnêteté. Aucun de nous n'est partisan du socialisme autoritaire, nous sommes unis par une commune orientation fondamentale. Nous appelons tout le monde à soutenir Libération qui sera comme une embuscade dans la jungle de l'information* », Les Nuits de France Culture, op. cit.

« *Il est temps que paraisse un quotidien démocratique. Il est temps que les grèves ouvrières, les souffrances, les choses de la vie des gens ne soient pas bafouées et manipulées par ces hommes de pouvoir, d'autant plus puissants qu'ils sont plus cachés : les magnats de la presse quotidienne.* »

« *Il est temps de défendre l'opinion populaire pied à pied, jour après jour, contre l'opinion publique fabriquée dans les couloirs des ministères, dans les dîners en ville, quand ce n'est pas tout simplement dans les locaux de la police.* »

« *Ceux qui sont responsables de la misère matérielle ou morale dans laquelle vit la majorité des habitants de notre pays s'entourent du secret le plus rigoureux et imposent le silence au grand nombre. Ils n'en font pas moins beaucoup de tapage : ils nous bombardent d'informations, d'images et d'idées qui nous détournent de l'essentiel et dénaturent jusqu'à notre visage* », M. Puech, Aux sources de Libération, 2. Les pionniers et les idées oubliées, Mediapart, 12 février 2014 (<https://blogs.mediapart.fr/michel-puech/blog/120214/aux-sources-de-liberation-2-les-pionniers-et-les-idees-oublies>).

Mais d'autres historiques de la GP ont commencé aussi à prendre leurs distances, Le Bris, Le Dantec, pour suivre leur propre voie. Quant à Clavel, il quittera le journal après trois articles censurés. Il était attaché à la liberté et ne supportait pas la censure.

L'organisation du travail et le financement

Q. Alors, les nouvelles techniques d'impression tiennent-elles leurs promesses ?

J-C. Vernier : Il faut bien avouer que les débuts ont été assez cafouilleux. Comme je l'ai dit, nous n'étions pas prêts en janvier, mais nous avons annoncé la sortie du premier numéro pour le 5 février. Ce numéro spécial fut un abominable fiasco : pour l'impression nous avons choisi de l'encre verte, ce qui le rendait difficilement lisible, les articles étaient imprécis et mal fagotés, et la mise en page était ratée ! Il y aura encore une douzaine de numéros avant le premier numéro officiel en avril 1973.

En plus, nous n'avions pas de fonds et le journal fut interrompu dès la fin du mois de juin, car, s'il y avait un intérêt réel des journalistes des autres quotidiens, Libé était tiré à 50 000 exemplaires mais n'avait pas décollé.

Q. Cette impression directe, sans passer par les NMPP⁴¹ a dû vous faire des amis ?

J-C. Vernier : Avec Jean-René Huleu, nous avons pris l'initiative de rencontrer les responsables CGT des NMPP pour exposer notre projet de journal et leur expliquer les techniques d'impression que nous comptons utiliser. Je me souviens qu'ils étaient très ironiques et un tantinet méprisants. En fait ils ne croyaient pas du tout à cette initiative venant de gauchistes ; ils ne pensaient pas un instant que l'entreprise pouvait durer. Ils nous ont donc laissés tranquilles.

Q. Comment étiez-vous structurés alors ?

J-C. Vernier : Au début, nous étions environ une vingtaine, dont trois journalistes professionnels. Il n'était pas question de reproduire le mode de fonctionnement de la "presse bourgeoise". Nous avons instauré un "comité de production" à la place de la conférence de rédaction des journaux traditionnels. Tout le monde pouvait y venir, les journalistes, les clavistes, ceux qui s'occupaient de la photogravure, les livreurs... Tout le monde était payé au Smic de l'époque et tout le monde

41. NMPP : Les Nouvelles Messageries de la presse parisienne, fondées en 1947 et en charge de la diffusion nationale de la presse écrite.

pouvait donner son point de vue, proposer des sujets d'enquête, critiquer ce qui avait été publié ou écarté.

Q. Je suppose qu'il y avait des arbitrages, le vote ne suffisait pas ?

J-C. Vernier : July faisait les arbitrages comme responsable de l'équipe. Mais je gardais un œil, du début jusqu'à la fin. Serge July a été admis comme rédacteur en chef dès l'été 1973, et il dirigeait donc l'équipe de rédacteurs, et moi j'assurais la codirection du journal avec Jean-Paul Sartre dont le nom apparaissait sur le journal.

Q. Quel était son rôle ?

J-C. Vernier : Comme pour Clavel, que j'avais sollicité à la création de l'APL, c'est moi qui suis allé chercher Sartre. Comme pour l'APL, je pensais qu'il nous fallait une caution intellectuelle, politique et militante.

Q. Là, tu le connaissais !

J-C. Vernier : Pas vraiment. Je l'avais rencontré une fois aux usines Renault après l'affaire Overney, où, avec d'autres copains, je l'avais aidé à monter sur un tonneau pour qu'il s'adresse aux ouvriers. Mais il n'était pas connu des ouvriers et personne ne l'écoutait ! Il était très mécontent. Ceci dit, il était proche de nous. Benny Lévy l'avait sollicité pour être directeur de la publication de *La cause du peuple* puis de *J'accuse*, après l'emprisonnement de nos copains. Il allait vendre le journal sur les marchés pour nous aider à lutter contre les saisies. Donc, je n'ai pas eu de mal à le convaincre.

Il nous a permis tout de suite de faire connaître le journal. En plus il apportait sa capacité de réflexion et sa probité. Difficile de lui faire passer des vessies pour des lanternes ! Pour la même raison, nous avons organisé en décembre 1972 une réunion avec Clavel, Sartre, Claude Mauriac, Michel Foucault qui étaient très intéressés par la création de ce journal et pouvaient aussi lui apporter leur soutien. Tous étaient d'accord sur le fait que le mouvement contestataire issu de mai 68, sous toutes ses formes, avait besoin d'un moyen pour le représenter, lui donner de l'écho, l'amplifier. Et le projet de journal répondait à ces objectifs.

Avec ce soutien d'intellectuels reconnus, nous pensions aussi attirer des professionnels qui apporteraient leur métier et un peu de distance par rapport au support militant.

Q. Comment étiez-vous organisés alors ?

J-C. Vernier : Au plan juridique, nous avons créé une Sarl avec quatre actionnaires, Clavel, Sartre, Huleu et moi.

En pratique, avec Jean-René Huleu la répartition était la suivante.

J'étais l'administrateur principal et j'assurais la gestion, les comptes, les embauches... Tous les matins au journal, je voyais Sartre au petit déjeuner pour faire le point. Puis nous nous sommes vus à l'extérieur, au café, mais Simone de Beauvoir était exclusive et ne supportait pas que je vienne déranger leurs rendez-vous ; mais j'ai continué à le voir de façon régulière. Pour la petite histoire, il prétendait n'avoir jamais un sou en poche pour payer le café, et c'est toujours moi qui le lui offrais.

Jean-René Huleu s'occupait de la partie technique, qu'il maîtrisait. Il contrôlait donc toute la fabrication jusqu'à la mise en page ; il encadrait en transmettant ses compétences. Curieusement, il a peu rédigé lui-même d'articles pour le journal.

Nous utilisions l'offset et toutes les rédactions locales et les comités Libération étaient équipés de fax. Pour nous, il était très important d'avoir un équipement technologique moderne pour que les rédactions locales ne soient pas embêtées par des questions techniques. Nous étions donc plutôt en avance sur les standards de la presse de l'époque.

Q. Et sur le plan de l'organisation générale ?

J-C. Vernier : Le principe était "pas de hiérarchie". Tout le monde était donc payé au même salaire. Tout le monde pouvait venir participer et discuter à la conférence de rédaction. Il y avait donc beaucoup d'animation, beaucoup de débats et de moments amusants, de tensions aussi sur les choix rédactionnels. En pratique, ce n'était pas très sain car les plus habiles, les plus forts

dans le langage et l'argumentation, ou les plus endurants, arrivaient à leurs fins ; cette collégialité ne pousse pas à prendre ses responsabilités. Il faut reconnaître que July, lui, les prendra. De ce point de vue, il n'a pas été hypocrite, il n'a jamais caché ses intentions, en termes de pouvoir et de projet de journal.

En pratique, nous étions quelques uns et quelques unes à vivre presque vingt-quatre heures sur vingt-quatre au journal ; certains dormaient sur place. Mais, au bout de quelques mois les choses ont pris un tour plus proche du fonctionnement habituel d'un journal. Déjà, la fabrication était en bas et la rédaction en haut ; et en fait de rédaction collective, il y restait surtout les quatre journalistes. Je pense que les choses ont continué à se "normaliser" après notre départ.

Q. Tu veux dire que le professionnalisme s'est installé après ton départ ?

J-C. Vernier : Je veux dire surtout que si le professionnalisme s'est mis en place sous la direction de Serge July, c'était avec un autre projet de journal. J'y reviendrai.

Q. Il fallait tout de même des fonds pour lancer un quotidien... Vous avez arrêté la publication au cours de l'été 1973.

J-C. Vernier : C'est une aventure dans l'aventure ! Nous avons fixé la mise de fonds initiale à soixante-dix millions de francs pour démarrer et vivre les premiers mois. J'essayais de réunir les promesses de don et, début janvier, j'ai pu annoncer que nous avions la somme. Malheureusement quand il a fallu réunir les fonds, il n'en restait même pas la moitié. Mais nous avons bénéficié de la compréhension de fournisseurs, de l'imprimeur, de la banque... Et puis, il y avait un aspect aventure, un peu de folie, du rêve, la certitude que l'engagement militant compenserait le manque d'argent. Bien sûr, la réalité s'est rappelée à nous !

Au départ, nous avons eu différents apports militants, mais surtout les contributions de trois héritiers. Charles-Henri de Choiseul Praslin, héritier par alliance de la famille de Wendel ; Hélène De Gunzbourg, apparentée avec la famille Rothschild ; et Michel Stein, neveu de Gertrude Stein qui avait fait fortune dans le marché de l'art, tous trois militants de la GP. Tout cela était remis en liquide et je n'étais pas fier de prendre le métro avec ma mallette de billets... Ce capital de départ a permis de financer les premiers numéros, mais au mois de juillet 1973, nous n'avions plus un rond. Je consacrais une partie de ma paie de prof aux Beaux arts à payer des gens au smic. Tout le monde était payé au smic au journal.

Q. Alors, pour continuer ?

J-C. Vernier : Nous tirions à douze mille exemplaires et le point d'équilibre se situait à vingt mille. Nous perdions donc de l'argent à chaque numéro ! D'où crise financière et arrêt du journal. Pour rebondir, j'ai eu l'idée de lancer une souscription. Nous avons imprimé de faux billets de dix francs, avec au verso le montant de la somme souscrite. Le succès a dépassé toutes nos espérances. Nous avons récolté huit cent cinquante mille francs, soit plus que la souscription que Le Monde avait lancée après la guerre pour son démarrage. Une grande partie de la souscription venait des lecteurs de toute la France ; cela marquait l'attachement au journal comme un moyen de se regrouper.

Je crois que nous avons reçu près de cinq mille chèques ! Le journal devenait le journal des lecteurs. Pour nous cette mobilisation des lecteurs pour aider à la naissance du journal montrait bien qu'il correspondait à une véritable attente et que l'enjeu d'un journal libre était bien perçu.

Q. Il y a aussi l'affaire des brésiliens ?

J-C. Vernier : Oui, un jour quelqu'un frappe à la porte de mon appartement et je vois un mec qui me met un pistolet sur le ventre pour réclamer son argent. Après discussion, je comprends. Il s'agissait d'un Brésilien, membre d'un groupe d'extrême gauche qui avait pratiqué des enlèvements contre rançon. Pour échapper à la police, ils étaient venus se réfugier en France avec ce qu'il leur restait d'argent. Ils voulaient investir tout ce fric, une très grosse somme, et ils connaissaient ma femme, brésilienne elle aussi. Elle me les a présentés pour que je les conseille. Je les ai orientés vers Bernard Lallement qui tenait le cordon de nos dettes au journal.

Bernard Lallement était venu proposer ses services au journal en se présentant comme professeur de gestion à Dauphine (Paris IX à l'époque), spécialiste des finances. Pour nous, il faisait des miracles tous les jours. Il arrivait à gérer les finances efficacement en négociant auprès

des fournisseurs, des banques ; nous y croyions. Un jour il m'a annoncé qu'il avait hérité et qu'il versait une somme importante dans les caisses du journal. Avec le pistolet, je venais de comprendre ! Il y avait toute une rédaction qui rêvait !

Q. Et les militants ont mis la main à la poche ?

J-C. Vernier : Non, pas en dehors de la souscription. Mais il a eu aussi une avance sur droits d'auteur apportée par Philippe Gavi, pour un livre d'entretiens avec Sartre.

Le financement de l'entreprise a été une préoccupation constante au cours des années de démarrage. À la Une du n° 1, 18 avril 1973, « Prenez votre journal en main, il faut encore 23 millions pour paraître, nous appelons à souscrire ». L'article en partie droite indique que 55,5 millions AF (des anciens francs, équivalant à 510 000 euros en 2021) ont déjà été recueillis, sous forme de souscription et d'avance sur recettes. À la Une du n° 119, 15-16 décembre 1973, en bandeau au-dessus du titre Libération « On devait 48 000 000 AF / Vous avez donné 3 714 500 AF / Il reste à trouver 44 285 500 AF », et en partie gauche de la première page « des initiatives partout en France pour que Libé vive » avec un bon de souscription. À la Une du n° 124, 21 décembre 1973, en bandeau au-dessus du titre Libération « Sauvez Libé / aujourd'hui 48 millions AF », et en partie droite de la première page, « Libé sauvé ! Capital : établir une nouvelle relation entre les lecteurs et Libé », avec un bon de souscription.

Conflits sur la vision du journal

Q. Quid de la publicité ? Des rapports des maos à la publicité ?

J-C. Vernier : Pour moi, il y a avait deux choses très importantes pour l'indépendance du journal. L'indépendance financière, ne pas dépendre de capitaux extérieurs, et on vient de voir que cela n'aurait pas été possible sans l'adhésion des lecteurs au projet ; et l'absence de publicité - pour garantir notre indépendance, je ne voulais pas de publicité dans le journal, et j'ai été suivi. Un choix en accord avec la position des maos.

Q. Quelles étaient les différentes sensibilités dont tu as parlé ? Il devait y avoir des conceptions différentes, des tensions, peut-être entre les maos et les autres ?

J-C. Vernier : Oui, bien sûr, nous avons des discussions parfois violentes. Il y avait trois groupes principaux, ceux qui voulaient avoir une approche professionnelle, les héritiers de La Cause du peuple et les jouisseurs, qui se dénommaient eux-mêmes les "désirants". Comme le nom l'indique, ils défendaient l'idée "d'assouvir ses désirs". La plupart avaient été amenés par Gavi, et il y avait le pire et le meilleur. Ils étaient en relation avec des mouvements naissants, féministes, homo, et, plus généralement, pour la libération des mœurs. C'est Gavi qui a créé et animé la page "chéri je t'aime" du journal, qui a été une première et a connu du succès. La GP n'était pas très à l'aise avec cela, au moins avec l'idée que le journal s'en fasse l'écho, au même titre que des luttes ouvrières. L'idée était que les ouvriers n'y étaient pas ouverts et qu'il ne fallait pas les distraire du combat principal. Mais, de fait, à l'intérieur du journal, les mœurs étaient libres et j'ai même découvert assez rapidement que deux filles amenées par Gavi y vendaient leurs charmes. Je les ai aussitôt virées, mais Gavi était protégé, toujours avec l'idée de faire contrepoids aux maos. Il était aussi en relation avec différents réseaux et approvisionnait en drogue, et il fournissait July qui était plutôt de leur côté. Il nous est arrivé de consacrer des séances entières du comité de production à discuter de sexe...

Q. Est-ce que ceux que tu appelles les héritiers de La cause du peuple défendaient une conception homogène du journal ?

J-C. Vernier : Pas du tout. Leurs conceptions partaient dans tous les sens.

Tout cela donnait des choix éditoriaux de bric et de broc, et j'essayais d'assurer une surveillance pour éviter les dérapages comme nous en avons connus avec *La cause du peuple*. Je veillais au grain de 9 heures du matin jusqu'à la sortie du journal le lendemain matin.

Ces différences persisteront jusqu'au vote final.

Q. Tu parles de discussions parfois violentes...

J-C. Vernier : J'ai évoqué la mort de Georges Pompidou. Il y a eu les suites de l'affaire de Bruay, et d'autres. Les affrontements les plus violents étaient souvent entre July et moi, et je lui disais, « si tu veux faire cela, ce sera sans moi ». Comme j'étais reconnu comme fondateur, en relation avec Sartre, je continuais à avoir un poids certain. Mais la voix de July est devenue plus importante. Il y avait beaucoup de monde au journal et il était reconnu comme dirigeant l'équipe de journalistes. Lorsque je l'ai embauché, il m'a dit « dans deux ans ce journal sera à moi ». Sur le moment, j'ai compris la phrase au second degré, comme la volonté de s'investir à fond dans la rédaction. Mais c'était sans doute au premier degré...

Q. Comment ce basculement s'est-il produit ?

J-C. Vernier : Comme je l'ai dit, il y avait beaucoup de monde dans l'équipe, et le journal attirait parce qu'il correspondait à une initiative de gauche, et même d'extrême gauche, dans un ensemble de médias qui cherchaient à soulever le carcan qui pesait sur l'information. Dans la période d'avant 1968 et les années suivantes, il y a eu beaucoup d'initiatives de journaux plus ou moins éphémères ; ça bouillonnait et il était normal que des journalistes professionnels et des militants viennent nous rejoindre, même pour des collaborations ponctuelles.

July voulait professionnaliser le journal, et j'étais d'accord, et il a donc fait venir des personnes pouvant apporter du poids intellectuel et le conforter dans son projet. Parmi les plus intéressants, il y a eu Marc Kravetz (fin 1973) et plusieurs de l'équipe des Cahiers de mai (Jean-Marcel Bouguereau, Jean-Louis Péninou)⁴². Leur conception de l'enquête en milieu ouvrier m'intéressait : on pourrait la décrire comme à la fois participative et visant à faire émerger la formulation d'idées nouvelles. Mais je n'ai pas eu conscience de ce qui se préparait ; c'était comme une seconde équipe de professionnels qui, peu à peu, allaient prendre l'ascendant sur le journal⁴³.

Q. Sur quoi se cristallisaient les oppositions, quelles conceptions du journal ?

J-C. Vernier : Dès le début, avant même la sortie du premier numéro (avril 1973), il y a eu des affrontements violents à propos de la conception du journal. Moi, je voulais un Libé transparent, qui raconte ce qui se passe à l'intérieur, pour que les lecteurs soient informés de nos débats ; je voulais aussi un journal qui s'appuie sur les comités locaux, avec un fort ancrage dans les luttes ouvrières. Je pensais à un processus de professionnalisation des équipes locales, sur le modèle du journal japonais dont je t'ai parlé.

Pour moi, la force vitale de *Libération* c'était ses lecteurs et l'engagement du réseau des comités locaux qu'il fallait aider à se professionnaliser. July et Kravetz soutenaient l'idée d'un "*France-Soir rouge*", un journal populaire d'orientation marxiste⁴⁴. Cette idée venait de Kravetz et elle avait le soutien de beaucoup de maos au journal. Ils étaient tous deux opposés à la conception de l'information qui venait de l'APL, qu'ils trouvaient "ouvriériste", comme par exemple les articles qui nous venaient des militants présents sur le conflit de LIP.

Plus tard, j'ai compris que July comme Kravetz voulaient s'éloigner de leur passé mao et de leur conception de l'information sur les luttes ouvrières.

Q. Est-ce que le conflit de LIP a été un déclencheur ?

J-C. Vernier : Un révélateur pour moi, certainement. Notre équipe locale était très engagée sur LIP auprès des ouvriers les plus radicaux. Avec Jean-René Huleu, nous estimions que ce qui se passait était assez proche de nos souhaits et permettait d'expérimenter la libération de la parole locale. Il y avait une remontée quotidienne de l'information par nos correspondants locaux sur les

42. Les Cahiers de Mai paraissent de mai 1968 (premier numéro consacré à la Commune de Nantes) à 1974.

43. J-R. Huleu déclare : « J'ai vu venir les futurs petits journalistes. Évidemment, par rapport aux gens qui ont donné cinquante francs ou cent francs, c'était une trahison totale, parce que très, très vite, ils allaient remettre la main sur l'information, la séquestrer, la faire rentrer dans le moule le plus conformiste, aller exactement à l'inverse du projet », *France Culture*, Grand angle, La naissance de Libération ou les limites du rêve, entretien de M-O. Delacour avec J-R. Huleu et J-C. Vernier, 22 mai 1993. Nouvelle diffusion, Les nuits de France Culture, 9 août 2019, p.52, <https://www.franceculture.fr/emissions/les-nuits-de-france-culture/>,

44. Le qualificatif "France-Soir rouge" avait été revendiqué par le quinzomadaire *Tout !*, créé en septembre 1970 par Vive la Révolution et animé par G. Hocquenghem (source, Wikipédia, article J'accuse).

initiatives des travailleurs de LIP, avec une mise en forme à la rédaction du journal. Mais July et Kravetz ne supportaient pas ces articles qu'ils qualifiaient d'ouvriéristes. Kravetz dira du journal qu'il est celui de "petits bourgeois à la dérive".

La mort du président Pompidou révélera encore les divergences, et l'élection présidentielle servira d'accélérateur de conflit quand Charles Piaget, le responsable CFDT-LIP, annoncera sa candidature. Benny Lévy pousse alors à son soutien en y voyant la marque de l'implantation ouvrière de Libération. De fait, sous l'impulsion de July et Kravetz, Libé se lance dans une campagne de soutien mais, pour eux, Charles Piaget ne peut être le porte-parole des ouvriers en lutte⁴⁵. Pour July, cette candidature est un gadget peu cohérent avec son idée du journal, comme le sont, à ses yeux, les comités Libération.

C'est à ce moment-là que Jean-René Huleu quitte le journal en me disant "*je n'ai pas fondé Libération avec toi pour qu'on en arrive à ce genre de plaisanterie*". Les discussions sans fin sur ces sujets l'exaspéraient⁴⁶. Il faut dire aussi que nous vivions totalement au journal et qu'avec les tensions et les luttes de pouvoir, nous étions tous exténués.

Une discussion violente se déroule juste début mai 1974. Il faut bien prendre acte de nos désaccords et du fait qu'il n'y a plus d'équipe pour le comité de production : il s'est scindé entre ceux qui soutiennent July et ceux qui sont d'accord avec mon projet. On ne se tapait pas sur la gueule, mais ce n'était pas loin. Le groupe de Gavi était en retrait avec une attitude opportuniste. Ils resteront au journal. Il n'y a pas eu vraiment de réorganisation : July continue la rédaction et moi l'administration. Mais cette scission entraîne le départ "volontaire-forcé" d'une partie de l'équipe initiale, dont nombre de militants venus de l'APL, et de Alain Leiblang.

Q. Quels étaient vos rapports dans ces moments de tension avec les comités locaux de Libération ?

J-C. Vernier : Comme je l'ai expliqué, July et moi nous avons des conceptions très différentes de leur rôle. Je souhaitais en faire des relais locaux avec un objectif professionnel ; le "France-Soir rouge" souhaité par July n'en avait pas besoin. Pour l'APL Paris, plusieurs membres avaient souhaité venir prendre part à l'aventure de Libé, ce qui l'avait un peu affaibli. Au début, les APL locales nous adressaient leurs infos, parfois détaillées, par fax et téléphone, et les journalistes les remettaient en forme. Il y avait aussi les infos qui nous venaient de Philippe Gavi et de son groupe. De fait, dans notre esprit, les comités Libération avaient une double fonction, celle de rédactions locales et celle de diffuseurs de journal.

Mais les comités Libération n'ont jamais été acceptés par July. Dès le début 1974, July commençait à ne plus les supporter ; puis il a cessé de publier leurs communiqués. Là, j'ai compris qu'un autre projet prenait le pas et nos rapports se sont détériorés. La plupart de ces comités ont donc cessé de fonctionner assez rapidement.

Q. L'APL disparaît à quelle date ?

J-C. Vernier : Dès la création du quotidien *Libération*. C'est Benny Lévy qui décide d'interrompre le fonctionnement de l'agence, considérant qu'il ne peut y avoir en même temps une agence de presse et un journal.

Q. Pourquoi Benny Lévy ? C'était toi le responsable de l'APL ?

J-C. Vernier : Il faut bien comprendre que Benny Lévy était une sorte de gourou pour moi comme pour la direction de la GP. Peu osaient lui tenir tête ou le contredire. Comme je l'ai dit, il avait donné son accord à la création de la NRP et sa position fut déterminante pour décider de sa dissolution, puis dans le fait que la GP renonce à l'action terroriste. J'étais moi-même sur cette position mais certains étaient d'avis contraire.

45. « *Il ne sera pas le candidat de groupes ou d'un parti. Il sera le porte-parole de la France d'en bas. Il ne parlera pas pour nous ; avec lui nous parlerons tous* », *Libération*, 7 avril 1974, cité par J. Guisnel, op. cit., p.61.

46. Dans un entretien à France Culture en 1993, il déclare « *Pour moi Libé reste un échec. Le journal tel qu'il est aujourd'hui est exactement à l'inverse de celui que l'on voulait faire à l'époque* ». Il estime que Benny Lévy « *porte la grave responsabilité de cet échec* » et affirme que, pour lui, la direction politique des maos, pourtant souhaitée (en particulier le fait d'avoir « *imposé* » S. July), « *fut fatale au projet de Libération tel qu'on l'avait au départ* », *Les nuits de France Culture*, op. cit.

Q. Mais tu pensais que faire vivre en même temps l'APL et Libération aurait été possible ? Comment tu voyais les choses ?

J-C. Vernier : J'ai expliqué ma crainte que des militants locaux soient tentés par l'action directe, et je voulais que les APL locales deviennent des agences locales de Libé avec une perspective un peu plus professionnelle, sur le modèle du journal japonais *Asahi Shinbun*. J'ai alors réalisé que Benny Lévy ne voulait pas que je conserve mon indépendance avec l'APL et les comités Libération, alors que la mission que Serge July promouvait pour le journal lui permettait d'en garder un certain contrôle.

À Libé, les tensions, les discussions violentes, la fatigue, l'épuisement, affecteront plusieurs jusqu'à la rupture. Des jeunes en particulier, moins habitués à ces affrontements que les militants endurcis.

L'abandon de l'APL par la rédaction de Libé fut douloureux. À l'APL, l'atmosphère était fraternelle ; il n'y avait pas de grosses tensions. Certains membres ont rejoint Libé, d'autres se sont éloignés⁴⁷. Pour certains d'entre eux, ils avaient perdu une famille ; plusieurs sont allés jusqu'au suicide.

Q. Acte final ?

J-C. Vernier : Une réunion à Poissy début juillet 1974, où le choix entre ces deux conceptions est débattu. Ayant compris que la conception de July allait l'emporter, j'ai annoncé « je ne serai plus là demain ». Une dizaine d'autres membres de l'équipe ont quitté l'assemblée avec moi. Et je suis parti pour Lisbonne ! Je n'ai même pas eu droit à un abonnement gratuit...

Q. Et les attitudes de Sartre et de Lévy ?

J-C. Vernier : Ils ne participaient pas à ces débats mais je voyais Sartre régulièrement pour le tenir informé des tensions. Après ma démission, Sartre m'a expliqué qu'il n'avait pas de rôle dans *Libération*, qu'il n'y voyait presque plus rien et qu'il voulait achever une biographie de Flaubert dans laquelle il s'est lancé ; il n'avait plus de temps pour *Libération*. En plus, l'article sur les élections présidentielles qu'il venait d'écrire pour le journal avait été censuré par Serge July et Philippe Gavi.

Pendant tout ce temps, de son côté, Benny Lévy gardait le contact avec July, mais je ne l'ai compris que très tardivement...

Q. Cela fait beaucoup de départs sur une courte période, et sans doute beaucoup de dégâts.

J-C. Vernier : Oui, des gens désorientés, des suicides. Je n'ai pas trop envie de parler de cela. J'ai gardé peu de contacts...

Q. Avec le recul quel regard as-tu sur ce projet de "France Soir rouge", sur ce qui va se mettre en place ?

J-C. Vernier : Franchement ? Un désastre. C'est Kravetz qui portait le projet d'un "France-Soir rouge". On pouvait concevoir un quotidien populaire de gauche mais Libé ne sera jamais cela. Pour July, le journal devait devenir sa propriété, sa chose, le conflit avait pour finalité de le maintenir à la tête de tout cela. Les lecteurs sont principalement issus de la petite et moyenne bourgeoisie, dans la continuité des aspirations des années 68.

Q. Il y a pourtant un attachement particulier des lecteurs au journal : ils ont l'impression que les aspirations nouvelles issues de 68 trouvent un prolongement d'expression auquel ils sont attachés.

J-C. Vernier : C'est vrai qu'il y aura ce lien spécifique. Mais tout cela se banalise après l'élection de François Mitterrand⁴⁸.

47. Voir, par exemple, le témoignage de M. Sell, Entretien *Les nuits de France Culture*, 1993, op.cit., ou celui de H. de Gunzbourg, *Lignes de Crêtes*, 2018, op. cit.

48. Dans un entretien à *L'Express*, P. Gavi explique : « Ce journal, qui a marqué comme peu notre métier et ce pays, s'est très vite éloigné de ce qui constituait son ADN. Année après année, avec les départs de ceux qui l'avaient créé, il s'est appauvri, égaré, dévoyé, au fil de nouvelles formules qui n'en avaient que le nom. Ce quotidien s'est banalisé, oubliant ses racines et ce qui fit sa puissance et son originalité », Il y a bien longtemps que Libération n'est plus une marque, *L'Express*, 10 février 2014. (https://www.lexpress.fr/actualite/medias/philippe-gavi-il-y-a-bien-longtemps-que-liberation-n-est-plus-une-marque_1322110.html).

Nous approchons de la fin et je voudrais rappeler un épisode important : le premier quotidien *Libération*, fondé en 1941 pendant l'Occupation par Emmanuel d'Astier de la Vigerie, a cessé de paraître fin 1964. Le titre n'avait jamais été déposé. J'ai donc pu le déposer à l'Institut national de la propriété industrielle en 1970. J'en suis devenu propriétaire conjointement avec Maurice Clavel et Jean-Pierre Le Dantec. Vers 2001, l'avocat de Serge July me contacte en vue de le racheter. Maurice Clavel étant mort en 1979, sa femme Élia, Le Dantec et moi le lui avons cédé pour un franc symbolique. Dès le lendemain July nantissait le titre pour une forte somme... Et il finira par vendre ses actions à la banque Rothschild. Bel itinéraire !

Pour une presse participative libre

Q. En résumé...

J-C. Vernier : « *Pour moi, ce qui m'importe dans l'information c'est d'avoir de quoi réfléchir. Ce n'est pas de recevoir des idéaux ou des points de vue ; c'est d'avoir des éléments pour me faire une réflexion. Pour moi, un journaliste c'est pas un fabriquant d'idées, c'est un... transmetteur* »⁴⁹.

Je voulais un journal qui appartienne autant à ses lecteurs qu'à ses rédacteurs, une sorte de noria de l'information. Ce projet a été refusé à l'époque par l'équipe de rédaction de *Libération* ; c'est ce qui a provoqué mon départ vers d'autres horizons.

En 1993, vingt ans après la fin de cette aventure, je déclarais dans un entretien à France Culture⁵⁰ : « *Je crois qu'aujourd'hui, rêver d'une aventure de communication par la presse écrite et, notamment par la presse quotidienne, c'est un rêve d'avant garde. Le quotidien n'est pas quelque chose qui est destiné à disparaître* ». En 2022, encore trente ans plus tard, je ne suis toujours pas démenti, comme en atteste l'acharnement du grand capital à contrôler de plus en plus la presse quotidienne.

Abonné de la première heure à Mediapart, j'ai eu le sentiment de retrouver dans cette nouvelle aventure un écho de ce que j'avais tenté pour *Libération*, cette fois dans un contexte social et technologique totalement renouvelé. Un parallèle entre les deux entreprises envisagé sous différents aspects est présenté dans la tableau suivant⁵¹.

49. J-C. Vernier, Interview réalisée par M. Puech et E. Porsia et publiées en 2003 in Amistia.net, Les pionniers et les idées oubliées, *Mediapart*, op.cit. , il concluait : « *si aujourd'hui, encore une fois, des gens sont prêts à partir sur une aventure, je suis prêt à partir avec eux* »

50. Entretien des Nuits de France Culture en 1993, op. cit.

51. Sources additionnelles : Wikipedia (pages Libération, Mediapart), <https://blogs.mediapart.fr/edwy-plenel/blog/221121/une-nouvelle-formule-de-mediapart>

Tableau

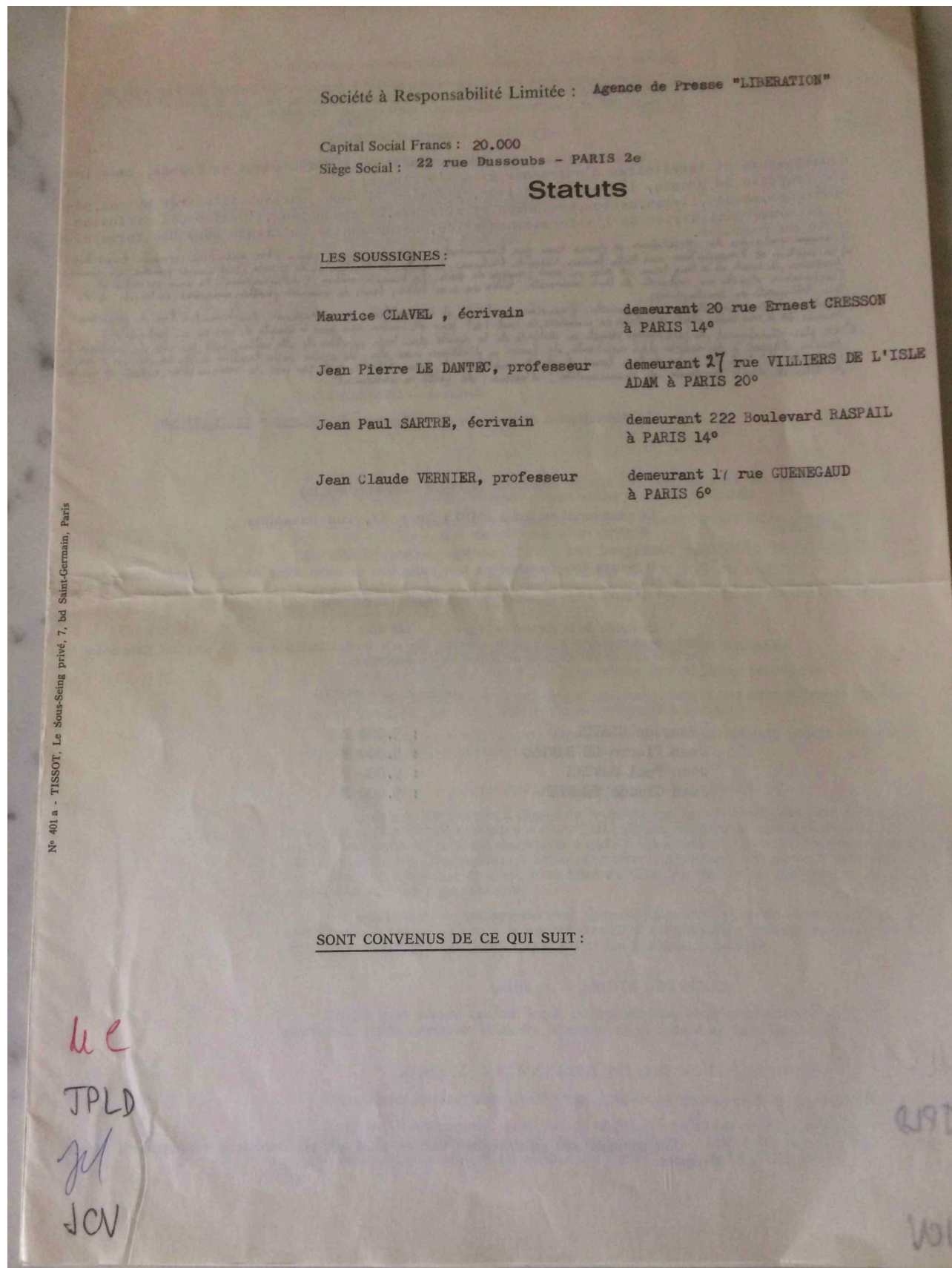
Au-delà des différences de contextes politiques et technologiques,
Libération, une sorte de précurseur de Mediapart ?

| Libération 1971-1974 | Mediapart 2008-2022 |
|--|--|
| <i>Genèse d'un quotidien</i> Libération est créé dans la mouvance maoïste. Première équipe issue de divers militantismes et trois journalistes professionnels. Âge des acteurs : 25-30 ans. Premier numéro : 18 juin 1973. | <i>Genèse d'un quotidien</i> Site d'information créé par des journalistes expérimentés et de spécialistes en informatique et marketing. Âge des acteurs : 40-55 ans. Premier numéro : 16 mars 2008. |
| <i>Objectifs</i> Ce qui importe dans l'information c'est de donner de quoi réfléchir. Ce n'est pas de recevoir des idéaux ou des points de vue ; c'est d'avoir des éléments pour nourrir une réflexion. Quelques slogans : Tout dire à ceux qui veulent tout savoir Un journal transparent Un journal qui appartient à ses lecteurs Peuple, prends la parole et garde-la. (En 2022, le journal se situe dans une lignée sociale-démocrate et libérale.) | <i>Objectifs</i> Plusieurs des cofondateurs viennent de la direction du <i>Monde</i> , où ils dénoncent la mise en place fin 2005 du concept de journalisme de validation plutôt que celui d'investigation Principes fondamentaux : l'actualité quotidienne, les enquêtes et le temps long, la mémoire de nos archives, le participatif et les nouveaux genres éditoriaux. Une information de qualité, hiérarchisée et documentée, au service de l'intérêt public. Un journal indépendant et participatif se situant à gauche. |
| <i>La participation des lecteurs</i> Fin 1973 : arrêt de la participation des comités locaux. Développement du Courrier des lecteurs, évolution vers ce que seront plus tard les sites de rencontre. | <i>La participation des abonnés</i> Mediapart fait cohabiter les articles de la rédaction du journal et les contributions des lecteurs (dans les éditions participatives, dans les blogs personnels), la modération se faisant selon un principe de responsabilité individuelle et collective. |
| <i>Les moyens techniques</i> Collecte : téléphone, poste, fax Fabrication : photocomposition (une innovation à l'époque) Diffusion par la poste et les NMPP. | <i>Les moyens techniques</i> Plateforme en ligne accessible par internet. Application mobile. Présent sur les réseaux sociaux Facebook, Twitter et Instagram. |
| <i>Le financement</i> 1973. Le quotidien se veut sans publicité ni actionnaires financiers. Contributions ponctuelles de militants par ailleurs héritiers. Une collecte auprès des lecteurs rapporte l'équivalent à 0,5 million d'euros 2021. (Par la suite, introduction de la publicité. En 1994 puis en 2005, prise du contrôle financier du journal par divers groupes de capitaux. En 2022, il est détenu par un fonds de dotation appartenant à un milliardaire français.) | <i>Le financement</i> Le capital de départ est constitué d'apports personnels des fondateurs pour un montant total de équivalent à 1,5 millions d'euros en 2021. Ce capital est ensuite ouvert à des investisseurs partenaires et une Société des amis de Mediapart (87 donateurs). Depuis 2019, la totalité des parts du média est détenue par un fonds à but non lucratif. Une manière de se préserver des aléas du capital et donc d'assurer l'indépendance du journal |

Document

Déclaration de création de la SARL Agence de Presse Libération, 22 juin 1971

Communiqué par Élia Clavel, épouse de Maurice Clavel.



Société à Responsabilité Limitée : Agence de Presse "LIBERATION"

Capital Social Francs : 20.000

Siège Social : 22 rue Dussoubs - PARIS 2e

Statuts

LES SOUSSIGNES :

- | | |
|-----------------------------------|---|
| Maurice CLAVEL , écrivain | demeurant 20 rue Ernest CRESSON à PARIS 14° |
| Jean Pierre LE DANTEC, professeur | demeurant 27 rue VILLIERS DE L'ISLE ADAM à PARIS 20° |
| Jean Paul SARTRE, écrivain | demeurant 222 Boulevard RASPAIL à PARIS 14° |
| Jean Claude VERNIER, professeur | demeurant 17 rue GUENEGAUD à PARIS 6° |

N° 401 a - TISSOT, Le Sous-Séing privé, 7, bd Saint-Germain, Paris

SONT CONVENUS DE CE QUI SUIT :

uc
JPLD
JCV
JCV

097
WOL

Article premier. — FORME

Il est formé entre les soussignés une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois en vigueur, notamment par la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966, par le décret n° 67-236 du 23 mars 1967 et tous textes subséquents, ainsi que par les présents statuts.

Article 2. — OBJET

La société a pour objet : directement ou indirectement en France, dans les départements et territoires d'outre-mer et à l'étranger :
L'entreprise de presse, impression, édition, diffusion de tous journaux illustrés ou non, périodiques, revues, livres, cartes, brochures et affiches. La production, l'édition, la diffusion et la commercialisation de l'information parlée, photographiée ou filmée sous une forme directe ou romancée.

Et comme conséquence des stipulations ci dessus nous que l'annulation qui va suivre puisse être considérée comme limitative.

a) La création et l'acquisition sous toute forme, l'apport, l'échange, la vente, la location ou la cession, tant comme preneur que comme bailleur, à court ou à long terme, et avec ou sans promesse de vente, la transportation, l'aménagement, la mise en valeur et l'exploitation directe ou indirecte de tous immeubles, bâtis ou non bâtis, fonds de commerce, usines, magasins, entrepôts et de tous bâtiments ou constructions;

b) Toute opération industrielle, commerciale, financière, mobilière et immobilière se rattachant directement à l'un des objets sus énoncés ou à tous autres objets similaires ou connexes, le tout tant pour elle-même que pour le compte de tiers ou en participation;

c) Et plus généralement, la participation directe ou indirecte de la société dans toute opération de cette nature, soit par voie de création de sociétés, d'apport à des sociétés déjà existantes, de fusion ou d'alliance avec elles, de cession ou de location à des sociétés ou à toute personne de tout ou partie de ses biens et droits mobiliers et immobiliers, soit par voie de souscription, achats et ventes de titres et droits sociaux de commandite; d'assurance, de prêt ou autrement.

Article 3. — DENOMINATION

La dénomination de la société est **Agence de PRESSE " LIBERATION "**

Article 4. — SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à **PARIS 2e - 22, rue Dussoubs**

Il pourra être transféré en tout autre lieu en vertu d'une décision extraordinaire des associés.

Article 5. — DUREE

La durée de la société est fixée à **60 ans** qui commenceront à courir à compter de son immatriculation au Registre du Commerce, sauf le cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

Article 6. — APPORTS

| | |
|-----------------------|-----------|
| Maurice CLAVEL | : 5.000 F |
| Jean Pierre LE DANTEC | : 5.000 F |
| Jean Paul SARTRE | : 5.000 F |
| Jean Claude VERNIER | : 5.000 F |

Ces sommes sont effectivement versées, ainsi que les apports

Article 7. — CAPITAL SOCIAL

Le capital est ainsi fixé à vingt mille francs (20.000 F) et divisé en quatre parts (N° 1 à 4) de cinq mille francs (5.000 F) chacune, lesquelles sont attribuées à :

- n° 1: M. Maurice CLAVEL
- n° 2: M. Jean Pierre LE DANTEC
- N° 3: M. Jean Paul SARTRE
- n° 4: M. Jean Claude VERNIER

Les soussignés déclarant expressément que ces parts sociales ont été réparties entre eux dans la proportion sus-indiquée et sont toutes entièrement libérées.

Les fonds provenant de la libération des parts sociales ont été déposés pour le compte de la société en formation au crédit d'un compte ouvert à la Société Générale, agence DF, 63 rue Dauphine, PARIS 6°, le 18 juin 1971

Article 8. — AUGMENTATION OU REDUCTION DU CAPITAL

Le capital social pourra être augmenté ou réduit en vertu d'une décision collective extraordinaire des associés.

Article 9. — REPRESENTATION DES PARTS SOCIALES

Les parts sociales ne peuvent être représentées par des titres négociables. Le titre de chaque associé résultera des présents statuts et des actes ultérieurs modifiant le capital social ou constatant des cessions régulièrement consenties. Une copie ou un extrait de ces actes certifié par l'un des gérants pourra être délivré à chaque associé sur sa demande et à ses frais.

Article 10. — INDIVISIBILITE DES PARTS

Les parts sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque part. Les copropriétaires d'une part indivise, héritiers ou ayants cause d'un associé décédé, sont tenus de se faire représenter auprès de la société par l'un d'entre eux, considéré par elle comme seul propriétaire. A défaut d'entente, il appartient à la partie la plus diligente de se pourvoir, ainsi que de droit, pour faire désigner par justice un mandataire chargé de représenter tous les copropriétaires.

Les usufruitiers et nus-propriétaires devront également se faire représenter par l'un d'entre eux. A défaut d'entente, la société considérera l'usufruitier comme représentant valablement le nu-propriétaire, quelles que soient les décisions à prendre.

Article 11. — DROITS DES PARTS

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre de parts existantes, dans les bénéfices de la société et dans l'actif social.

Article 12. — RESPONSABILITE LIMITEE DES ASSOCIES

Les associés ne sont responsables que jusqu'à concurrence du montant de leurs parts. Toutefois, il est rappelé, qu'en cas de règlement judiciaire ou de liquidation des biens, le Tribunal de Commerce pourra décider que les dettes sociales seront supportées par les gérants ou associés ainsi qu'il est précisé par l'article 54 de la loi du 24 juillet 1966.

N° 401 a - TISSOT, Le sous-Seing privé, 7, bd Saint-Germain, Paris

MC

JPLD

M

JCV

485

Article 13. — ADHESION AUX STATUTS

Les droits et obligations attachés aux parts sociales suivent ces dernières, en quelque lieu qu'elles passent.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions collectives des associés.

Article 14. — CESSIIONS DE PARTS

Les cessions de parts doivent être constatées par acte notarié ou sous seing privé.

Elles ne sont opposables à la société qu'après avoir été signifiées à la société par acte extrajudiciaire ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1691 du Code civil.

Elles ne sont opposables aux tiers qu'après l'accomplissement de ces formalités et, en outre, après publicité au Registre du Commerce.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être offertes au conjoint, à un ascendant, à un descendant, ou à des personnes étrangères à la société qu'avec le consentement de la majorité en nombre des associés, représentant au moins les trois quarts du capital social et dans les conditions prévues par l'article 45 de la loi du 24 juillet 1966.

Article 15. — TRANSMISSION DES PARTS

Les parts sociales sont librement transmissibles par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

Toutefois, le conjoint ou un héritier, ne peut devenir associé qu'avec le consentement de la majorité en nombre des associés, représentant au moins les trois quarts du capital social.

Si la société a refusé de consentir à la cession, les associés sont tenus dans le délai de trois mois à compter de son refus d'acquiescer ou de faire acquiescer à un prix fixé dans les conditions prévues à l'article 1698, alinéa 5, du Code civil.

La société peut également, avec le consentement de l'associé cédant, décider dans le même délai de réduire son capital du montant de la valeur nominale des parts de cet associé et de racheter ces parts au prix déterminé dans les conditions prévues ci-dessus.

Un délai de paiement, qui ne saurait excéder deux ans, peut, sur justification, être accordé à la société par décision de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce du lieu du siège social sans par ordonnance de référé.

Les sommes dues porteront intérêt au taux légal en matière commerciale.

Si, à l'expiration du délai impart, aucune des solutions prévues ci-dessus n'est intervenue, la cession initialement projetée peut se réaliser.

Article 16. — NANTISSEMENT DE PARTS SOCIALES

Si la société a donné son consentement à un projet de nantissement de parts sociales dans les conditions prévues à l'article 45, alinéas 1^{er} et 2, de la loi du 24 juillet 1966, ce consentement emportera agrément du cessionnaire en cas de réalisation forcée des parts sociales nantées selon les dispositions de l'article 2071, alinéa 1^{er} du Code civil, à moins que la société ne préfère, après la cession, racheter sans délai les parts en vue de réduire son capital.

Article 17. — NOMINATION DES GERANTS

La société est administrée par un ou plusieurs gérants pris parmi les associés ou en dehors d'eux et nommés par la collectivité des associés.

Le premier gérant de la société est :

- M. Maurice CLAVEL
- M. Jean Paul DERTRE

MC
 JPL
 JCV

N° 43 - TISSOT - La Saix Saix privé, 1. N. N. Saint-Germain, Paris

Article 18. — DUREE DES FONCTIONS

La durée des fonctions des gérants est sans limitation de durée, sauf décès ou cas prévu à l'article 23.

Article 19. — POUVOIRS DES GERANTS

Le ou les gérants ont, ensemble ou séparément, s'ils sont plusieurs, les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société et pour faire et autoriser tous les actes et opérations dans les limites de l'objet social.

En conséquence, le gérant ou chacun des gérants a la signature sociale, mais il ne pourra en faire usage que pour les affaires de la société.

Article 20. — OBLIGATIONS DES GERANTS

Les gérants sont tenus de consacrer à la société tout le temps et les soins nécessaires à sa bonne marche.

Article 21. — RESPONSABILITE DES GERANTS

Les gérants ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation personnelle ou solidaire relativement aux engagements de la société.

Ils sont responsables, conformément au droit commun, soit envers la société, soit envers les tiers des infractions aux dispositions de la loi du 24 juillet 1966 et des lois subséquentes, des violations des présents statuts et des fautes par eux commises dans leur gestion.

Article 22. — REMUNERATION DES GERANTS

Chacun des gérants a droit, en rémunération de son travail, et indépendamment de ses frais de représentation, voyages et déplacements, à un salaire annuel, fixe ou proportionnel, ou à la fois fixe et proportionnel, à passer par frais généraux.

Le taux et les modalités de ce salaire sont fixés par délibération collective « ordinaire » des associés et maintenus jusqu'à décision contraire.

Article 23. — CESSATION DES FONCTIONS DE GERANTS

Les gérants sont révocables par décision des associés représentant plus de la moitié du capital social, et par les tribunaux pour cause légitime, à la demande de tout associé.

Les gérants peuvent résilier leurs fonctions, mais seulement à la fin d'un exercice et à charge de prévenir les associés trois mois au moins à l'avance et par lettre recommandée.

Article 24. — DISPOSITIONS GENERALES CONCERNANT LES DECISIONS COLLECTIVES

Les décisions collectives sont prises en assemblée générale ou par consultation écrite des associés, dans les conditions prévues par la loi du 24 juillet 1966 et les textes subséquents.

Toute délibération de l'assemblée des associés est constatée par un procès-verbal établi et signé par les gérants.

Article 25. — DECISIONS COLLECTIVES « ORDINAIRES »

Sont dites « ORDINAIRES » les décisions collectives qui n'ont pas pour objet des modifications à apporter aux statuts.

Conformément à l'article 59 de la loi du 24 juillet 1966, les décisions ordinaires ne sont valablement prises qu'autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première consultation, les associés sont consultés une seconde fois et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée ; ces décisions ne peuvent porter que sur des questions ayant fait l'objet de la première consultation.

N° 401 a - TISSOT, Le Sous-Seing privé, 7, bd Saint-Germain, Paris

MC
JPLD
Jev

V06

Article 26. — DECISIONS COLLECTIVES « EXTRAORDINAIRES »

Sont dites « EXTRAORDINAIRES » les décisions collectives qui ont pour objet des modifications à apporter directement ou indirectement aux statuts.

Conformément à l'article 60 de la loi du 24 juillet 1966, les décisions « extraordinaires » ne sont valablement prises qu'autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toutefois, les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la société ou obliger l'un des associés à augmenter son engagement social.

Article 27. — DROIT DE CONTROLE DES ASSOCIES

Tout associé a le droit, à toute époque, d'obtenir au siège social la délivrance certifiée conforme des statuts en vigueur au jour de la demande.

Tout associé a le droit à toute époque de prendre par lui-même et au siège social, connaissance des documents suivants : comptes d'exploitation générale, comptes de pertes et profits, bilans, inventaires, rapports soumis aux assemblées et procès-verbaux de ces assemblées concernant les trois derniers exercices.

Article 28. — EXERCICE SOCIAL - INVENTAIRE

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice commencera le 22 juin 1971, pour se terminer le 31 décembre 1971.

Il est tenu des écritures des affaires sociales, suivant les lois et usages du commerce.

Il doit être établi, à la fin de chaque exercice social, par les soins de la gérance un compte d'exploitation générale, un compte de pertes et profits, un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.

Article 29. — APPROBATION DES COMPTES

Le rapport sur les opérations de l'exercice, l'inventaire, le compte d'exploitation générale, le compte de pertes et profits, et le bilan établis par les gérants, sont soumis à l'approbation des associés réunis en assemblée dans le délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice.

A cette fin, les documents visés à l'alinéa précédent, ainsi que le texte des résolutions proposées et, le cas échéant, le rapport des commissaires aux comptes, sont adressés aux associés quinze jours au moins avant la date de l'assemblée prévue au précédent alinéa.

Pendant le délai de quinze jours qui précède l'assemblée, l'inventaire est tenu au siège social à la disposition des associés qui ne peuvent en prendre copie.

A compter de cette communication, tout associé a la faculté de poser par écrit des questions auxquelles le gérant sera tenu de répondre au cours de l'assemblée.

Article 30. — REPARTITION DES BENEFICES ET DES PERTES

Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite de tous frais généraux et charges sociales de toute nature, ainsi que de tous amortissements de l'actif social et de toutes réserves ou provisions pour risques commerciaux et industriels décidés par la gérance, constituent des bénéfices nets.

Sur ces bénéfices, il est prélevé successivement :

— cinq pour cent pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième ;

— le solde est réparti à titre de dividende entre les associés gérants et non-gérants, proportionnellement au nombre de parts appartenant à chacun d'eux.

Toutefois, les associés peuvent, sur la proposition de la gérance, reporter à nouveau ou affecter à la création de toutes réserves, générales ou spéciales, dont ils déterminent, s'il y a lieu, l'emploi et la destination, tout ou partie de la part leur revenant dans les bénéfices.

Les pertes, s'il en existe, sont supportées par les associés proportionnellement au nombre de parts leur appartenant, sans qu'aucun d'eux puisse en être tenu au-delà du montant de ses parts.

MC
JPLD
JCV

Article 11. -- AVANCES EN COMPTE COURANT
CONVENTIONS ENTRE LA SOCIÉTÉ ET L'UN DES GERANTS OU ASSOCIÉS

Le gérant peut verser de ses deniers des fonds en compte courant, les conditions de fonctionnement de ces comptes, la fixation des intérêts, des débits de préavis pour retard des versements, etc., sont arrêtés, dans chaque cas, par accord entre la société et les intéressés.

Il est interdit aux gérants et associés de contracter, sous quelque forme que ce soit, des dettes au profit de la société, de se faire rembourser par elle un décaissement en compte courant ou autrement, ainsi que de faire conclure ou exécuter par elle leurs engagements envers les tiers.

Cette interdiction s'applique également au compte, ascendants et descendants, ainsi qu'à toute personne interposée.

Le gérant présente à l'assemblée ou joint aux documents communiqués aux associés en cas de dissolution sociale, un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre la société et l'un de ses gérants ou associés. L'assemblée statue sur ce rapport. Le gérant ou l'associé concerné ne peut prendre part au vote et ses parts ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

Les conventions non approuvées produisent néanmoins leurs effets, à charge pour le gérant, et, s'il y a lieu, pour l'associé contractant, de supporter individuellement ou solidairement, selon les cas, les conséquences de ces actes préjudiciables à la société.

Article 12. -- COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les associés décident de nommer un ou plusieurs commissaires aux comptes, ceux-ci statuent sur la liste visée à l'article 237 de la loi du 24 juillet 1965 sur les sociétés commerciales, sans mandat pour une durée de trois exercices.

Leurs pouvoirs, leurs fonctions, leurs obligations, leurs responsabilités, leurs révocabions et leurs rémunérations sont ceux prévus par la loi du 24 juillet 1965 et les décrets subséquents.

Article 13. -- CAUSE DE DISSOLUTION

En cas de pertes constatées dans les documents comptables, l'actif net de la société après déduction du quart de capital social, les associés décident dans les quatre mois qui suivent l'apparition des pertes après leur apparition entre pertes, s'il y a lieu à dissolution anticipée de la société.

En cas de dissolution, s'il est permis de la majorité exigée pour la modification des statuts, le gérant ou l'un, ou plus d'un, à la charge de démissionner en vertu de la loi du 24 juillet 1965, la constitution des parts est autorisée, de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des parts qui n'ont pu être remboursées sur les réserves et, dans ce cas, l'actif net y a été été réajusté à concurrence d'une somme au moins égale au quart du capital social.

Article 14. -- LIQUIDATION

À l'expiration du terme fixé par les statuts ou en cas de dissolution anticipée pour quelque cause que ce soit, la liquidation est faite par le ou les gérants alors en fonctions, ou par un liquidateur nommé par les associés délibérant dans les conditions prévues pour les décisions collectives « modifications », le tout sous réserve des articles 390 à 401 de la loi du 24 juillet 1965, ainsi que des articles 394 à 397 du décret du 21 mars 1967.

Article 15. -- TRANSFORMATION

Les associés peuvent décider la transformation de la présente société en société commerciale de toute autre forme, dans les conditions prévues à l'article 67 de la loi du 24 juillet 1965, sous que cette transformation puisse être considérée comme donnant naissance à un être social nouveau.

Article 16. -- CONTENTATIONS

Toutes les contestations qui pourraient s'élever pendant la durée de la société ou de sa liquidation, soit entre les associés, le gérant et la société, soit entre les associés eux-mêmes, concernant ses affaires sociales, seront jugées conformément à la loi et soumises à la juridiction des tribunaux du ressort du siège social.

Article 17. -- PUBLICATIONS

Tous pouvoirs sont donnés au gérant d'une copie ou d'un extrait des présentes pour faire les déclarations et publications prescrites par la loi.

MC
JPLD
M
JCV

Article 38. — FRAIS

Tous les frais concernant la constitution de la présente société seront pris en charge par cette dernière.

Article 39. — ACTES ACCOMPLIS POUR LE COMPTE DE LA SOCIETE EN FORMATION

L'état des actes accomplis pour le compte de la société en formation avec l'indication pour chacun d'eux de l'engagement qui en résulterait pour la société a été présenté aux associés avant la signature des présents statuts.

Fait en 4 originaux, dont un pour l'Enregistrement, deux pour les dépôts légaux, un pour rester déposé au siège social, et 4 sur papier libre qui ont été remis aux associés, conformément à la loi.

A PARIS

Mots ajoutés

Mots rayés nuls

Le 22 juin 1971

Maurice CLAVEL

lu et approuvé
[Signature]

Jean Paul SARTRE
lu et approuvé
[Signature]

Jean Pierre LE DANTEC

lu et approuvé
[Signature]

Jean Claude VERNIER

lu et approuvé
[Signature]